



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
14 avril 2026

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et
les services écosystémiques
Douzième session**
Manchester (Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord), 3-8 février 2026

**Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et les services
écosystémiques sur les travaux de sa douzième session**

Additif

**Résumé à l'intention des décideur(se)s de l'évaluation
méthodologique des impacts de l'activité des entreprises sur la
biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et
de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des
entreprises et de la biodiversité)**

Note du secrétariat

Le résumé à l'intention des décideur(se)s concernant l'évaluation méthodologique des impacts de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité) de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques est reproduit dans l'annexe du présent additif.

Annexe

Résumé à l'intention des décideur(se)s de l'évaluation méthodologique des impacts de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité)

Coprésident(e)s de l'évaluation : Matt Jones (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Stephen Polasky (États-Unis d'Amérique), Ximena Rueda (Colombie)¹.

Auteur(rice)s coordonnateur(rice)s principaux(les) : Sharon Brooks (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Jane Carter Ingram (États-Unis d'Amérique), Benis Nchine Egoh (Cameroun), Amrei von Hase (Afrique du Sud), Ryo Kohsaka (Japon), Michal Kulak (Pologne/Suisse), Katie Leach (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Rafael Loyola (Brésil), Lisa Mandle (États-Unis d'Amérique), Vanesa Rodriguez Osuna (État plurinational de Bolivie/Allemagne), Marije Schaafsma (Royaume des Pays-Bas), Laura Jane Souter (Australie).

Groupe d'appui technique : Alina Vera Paz, Olena Tarasova-Krasiieva, Orlando Vargas Rayo.

Le présent résumé à l'intention des décideur(se)s devrait être cité comme suit : IPBES (2026). *Résumé à l'intention des décideur(se)s du rapport d'évaluation méthodologique des impacts de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard*. Jones M., Polasky S., Rueda X., Brooks S., Carter Ingram J., Egoh B. N., von Hase A., Kohsaka R., Kulak M., Leach K., Loyola R., Mandle L., Rodriguez-Osuna V., Schaafsma M. et Souter L. J. (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.15369060>.

¹ Les auteur(rice)s sont cité(e)s avec, entre parenthèses, leur pays de nationalité ou leurs pays de nationalités séparés par une virgule s'ils en ont plusieurs ; puis après une barre oblique, leur pays d'affiliation s'il est différent de leur pays de nationalité, ou leur organisation s'ils appartiennent à une organisation internationale. Les pays ou organisations ayant désigné ces expertes et experts sont répertoriés sur le site Web de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Avant-propos

L'évaluation méthodologique des impacts de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité)² intervient à un moment où il est urgent de prendre des mesures pour enrayer et inverser la perte de biodiversité et où le rôle central des entreprises dans la création d'un changement en profondeur vers un avenir juste et durable est de plus en plus reconnu.

Il est prouvé que la biodiversité et les contributions de la nature aux populations sont en déclin dans la majeure partie du globe³. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal contient un engagement visant à adopter une approche à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, afin de promouvoir le rétablissement de la biodiversité, dans l'intérêt des populations et de la planète. Les entreprises⁴ ont joué un rôle moteur dans l'innovation et la croissance économique, lesquelles ont permis d'améliorer le niveau de vie et les résultats en matière de santé, ainsi que de renforcer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté, mais ces avantages ont été répartis de manière inégale entre les pays et au sein de ceux-ci⁵. Dans le même temps, les activités économiques non durables et l'accent mis sur la croissance telle que mesurée par le produit intérieur brut ont contribué au déclin de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations et font obstacle à l'avènement d'un changement en profondeur⁶. Bien que le phénomène ait été longtemps négligé, la prise de conscience du déclin de la biodiversité et des risques croissants que celui-ci représente pour la société, l'économie et les entreprises est aujourd'hui de plus en plus forte.

Toutes les entreprises dépendent de la biodiversité et ont un impact sur celle-ci, et peuvent agir dès maintenant sur la base des connaissances existantes (**figure SPM.1**). L'amélioration de la base de connaissances permettrait aux entreprises de mieux mesurer et gérer leurs relations de dépendance et les impacts de leur activité. La biodiversité comporte de multiples dimensions, allant des gènes aux espèces en passant par les écosystèmes. Il existe des méthodes pour analyser l'impact des entreprises sur la biodiversité et leurs relations de dépendance à son égard, même s'il peut être difficile de relier des activités commerciales données à des résultats en matière de biodiversité. Les méthodes adaptées varient selon le niveau auquel se situe la prise de décisions par les entreprises, par exemple les opérations, la chaîne de valeur, l'entreprise ou le portefeuille. Les informations sur leur impact et leurs relations de dépendance peuvent guider les entreprises et faciliter la communication d'informations, la transparence et la prise de décisions et de mesures pour gérer les risques et les opportunités, ce qui peut à son tour améliorer les résultats pour la biodiversité et les entreprises. Afin que les entreprises puissent jouer un rôle central dans l'enrayement et l'inversion de la perte de biodiversité, les conditions dans lesquelles elles opèrent doivent être fondamentalement modifiées de façon à inciter à conserver la biodiversité et à l'utiliser de manière durable. Les effets que les conditions les plus répandues ont sur les entreprises varient selon, par exemple, leur taille, leurs ressources et leur influence. Un environnement susceptible d'inciter les entreprises à conserver la biodiversité et à l'utiliser de manière durable devrait intégrer les aspects importants suivants : cadres politiques, juridiques et réglementaires ; systèmes économiques et financiers ; valeurs sociales, normes et culture ; technologie et données ; capacités et connaissances. La création d'un environnement porteur efficace peut contribuer à faire concorder étroitement ce qui est rentable pour les entreprises avec ce qui est bon pour la biodiversité et la société. Un tel environnement suppose de mener une action coordonnée

² Dans la présente évaluation, « entreprises et biodiversité » s'entend des interdépendances qui lient les entreprises, tant individuellement que collectivement, et la biodiversité et les services écosystémiques dont elles dépendent et sur lesquels elles ont un impact.

³ IPBES (2019). Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Brondizio, E. S., Settele, J., Díaz, S., et Ngo, H. T. (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>.

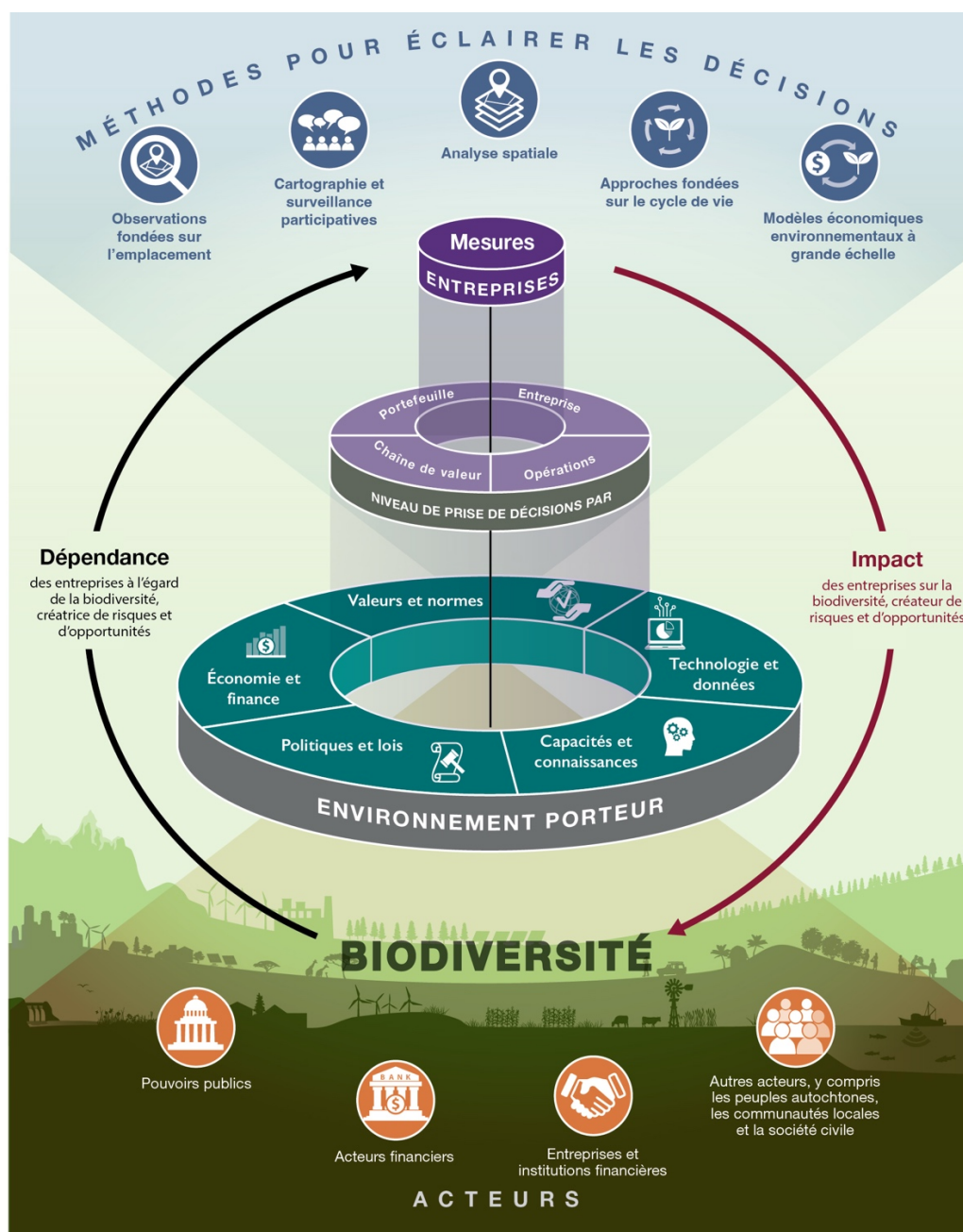
⁴ Dans la présente évaluation, le terme « entreprises » désigne les entités qui prennent part à la production, l'échange et la distribution de biens ou de services vendus contre de l'argent, y compris les entreprises à but lucratif (sociétés ou entreprises), les entreprises publiques, les entreprises sociales et les entreprises gérées par des peuples autochtones ou des communautés locales.

⁵ IPBES (2024). Rapport sur l'évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Harrison, P. A., McElwee, P. D., and van Huysen, T. L. (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). DOI : <https://zenodo.org/doi/10.5281/zenodo.13850054>.

⁶ IPBES (2024). Rapport sur l'évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. O'Brien, K., Garibaldi, L., et Agrawal, A. (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.11382215>.

et collaborative au moyen d'une approche à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société.

La présente évaluation évalue et analyse de manière critique les approches utilisées pour mesurer l'impact des entreprises sur la biodiversité et leurs relations de dépendance à son égard, et examine la façon dont ces informations peuvent être utilisées pour améliorer les résultats en matière de biodiversité et de contributions de la nature aux populations. L'évaluation examine également le rôle joué par divers acteurs dans la création d'un environnement porteur. Le public principalement visé comprend les pouvoirs publics, les entreprises et les organismes qui forment le système financier. En outre, l'évaluation a pour objectif de bénéficier à la société civile, aux peuples autochtones et aux communautés locales⁷. Les entreprises jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de changements porteurs de transformation en vue de réaliser les objectifs et cadres politiques mondiaux, tels que les objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Convention sur la diversité biologique, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris.



⁷ Dans la présente évaluation, le terme « peuples autochtones et communautés locales » est utilisé conformément aux orientations méthodologiques pour la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans le cadre de l'IPBES (version du 5 mai 2022), lesquelles sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.ipbes.net/modules-assessment-guide> (en anglais uniquement).

Figure SPM.1. Aperçu de l'évaluation des entreprises et de la biodiversité. Les entreprises dépendent de la biodiversité et ont un impact sur celle-ci, ce qui crée des risques et des opportunités. Il existe des méthodes pour mesurer l'impact des entreprises et leurs relations de dépendance. Ces méthodes peuvent servir à éclairer la prise de décisions à tous les niveaux (portefeuille, entreprise, chaîne de valeur et opérations). Les entreprises, y compris les institutions financières, qui collaborent avec les pouvoirs publics, les acteurs financiers et d'autres acteurs, y compris la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, peuvent créer un environnement porteur. Cela peut se faire par des changements en matière de cadres politiques, juridiques et réglementaires (« politiques et lois »), de systèmes économiques et financiers (« économie et finance »), de valeurs sociales, de normes et de culture (« valeurs et normes »), de technologie et de données, ainsi que de capacités et de connaissances {KM10}.

Messages clefs

KM1. Toutes les entreprises dépendent de la biodiversité et ont un impact sur celle-ci. Elles peuvent être les actrices d'un changement positif {A1, A2, A4, A5, A6, A8, B7}.

La biodiversité et les contributions de la nature aux populations sont au fondement de l'économie, de sorte que toutes les entreprises dépendent, directement ou indirectement, de la biodiversité. De 1820 à 2022, l'économie mondiale est passée de 1,18 milliard à 130,11 milliards de dollars (en dollars constants de 2011). Les entreprises ont joué un rôle central dans cette croissance. Cependant, le fait de ne pas tenir compte de la nature et de ne pas intégrer ses valeurs dans les systèmes économiques et financiers a conduit à la dégradation de l'environnement, à des taux sans précédent de perte de biodiversité et, en conséquence, à une modification des contributions de la nature aux populations, y compris les services écosystémiques, 14 des 18 catégories de contribution mesurées affichant un déclin⁸. Les avantages pour les populations et le déclin de la biodiversité se sont répartis de manière inégale entre les pays et au sein de ceux-ci. Le déclin de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations fait désormais peser des risques systémiques critiques sur l'économie, la stabilité financière et le bien-être humain, qui se répercutent sur les droits humains. Ces risques systémiques liés au déclin de la biodiversité soulignent l'urgence d'un changement radical. Cependant, les entreprises n'agissent souvent pas pour remédier à leurs impacts sur la biodiversité, à leurs relations de dépendance à son égard et aux risques qui en résultent, ni pour s'emparer des opportunités qu'elles génèrent, en partie parce qu'elles y sont insuffisamment sensibilisées. Les entreprises présentant des différences selon leur taille, le secteur auquel elles appartiennent, leur structure et leur relation avec la biodiversité, une action éclairée par les entreprises suppose donc que celles-ci disposent de connaissances spécifiques, adaptées au contexte et au secteur, sur les impacts de leur activité et leurs relations de dépendance. En raison de leur grande influence et de leur capacité à agir rapidement lorsqu'elles sont motivées, informées et habilitées à le faire, les entreprises peuvent être actrices d'un changement positif.

KM2. Les conditions extérieures dans lesquelles les entreprises opèrent actuellement ne sont pas toujours compatibles avec la réalisation d'un avenir juste et durable et perpétuent les risques systémiques {A1, A2, A3, A5, B7, B13, C8}.

Bien que certaines entreprises prennent des mesures bénéfiques pour la biodiversité, des incitations inadaptées ou ayant des effets pervers perpétuent le statu quo et créent des obstacles pour les entreprises et les autres acteurs qui prennent des mesures susceptibles d'enrayer et d'inverser la perte de biodiversité et de prendre en compte l'interdépendance de cette dernière avec les changements climatiques et la pollution. Les conditions dans lesquelles opèrent des entreprises différentes sont variables et ne touchent pas tous les secteurs ou toutes les entreprises de la même manière. À l'heure actuelle, les récompenses et sanctions existantes ne sont pas adaptées pour inciter les entreprises à prendre des mesures suffisantes en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes. Les entreprises ne tiennent souvent pas compte des impacts négatifs de leur activité sur la biodiversité. De nombreuses politiques encouragent les activités commerciales néfastes pour la biodiversité ou empêchent les comportements qui lui sont bénéfiques. Ainsi, d'importantes subventions sont accordées en vue d'activités commerciales qui entraînent une perte de biodiversité, souvent sous la pression d'entreprises et d'associations professionnelles ayant des intérêts particuliers. En 2023, les flux financiers publics et privés mondiaux ayant des impacts négatifs directs sur la nature ont été estimés à 7 300 milliards de dollars, y compris des subventions publiques et des investissements privés néfastes pour l'environnement dans les secteurs à fort impact. Le financement privé représente environ les deux tiers de ce total (4 900 milliards de dollars), tandis que les 2 400 milliards de dollars restants proviennent de

⁸ Les tendances mondiales ont montré qu'au cours des 50 dernières années, presque toutes les contributions régulatrices (habitat, pollinisation et dispersion des graines, régulation de la qualité de l'air, régulation du climat, régulation de l'acidification des océans, régulation de la quantité et du débit de l'eau, régulation de la qualité de l'eau, formation et protection des sols, régulation des risques et régulation des parasites) et contributions immatérielles (apprentissage et inspiration, expérience, préservation de l'identité, maintien des options) avaient décliné, tandis que certaines contributions matérielles (énergie, alimentation humaine et animale et matériaux) avaient augmenté (IPBES (2019). *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*).

dépenses publiques consacrées aux subventions néfastes pour l'environnement. En comparaison, en 2023, seuls 220 milliards de dollars environ de financements publics et privés ont été consacrés à des activités qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Ces chiffres révèlent le besoin d'aligner les flux financiers à l'appui de l'obtention de résultats en matière de biodiversité, ainsi que les possibilités en ce sens. Le manque de conformité des entreprises et l'insuffisance des efforts d'application des lois et règlements entravent la mise en œuvre efficace de ces derniers. De plus, la divulgation d'informations par les entreprises étant peu répandue et souvent volontaire, celles-ci ne sont généralement pas amenées à rendre des comptes. Les entreprises manquent souvent de données et de connaissances pour quantifier leur impact sur la biodiversité et leurs relations de dépendance à son égard et la plupart des publications scientifiques pertinentes ne leur sont pas destinées. Le manque de transparence tout au long des chaînes de valeur, notamment en ce qui concerne les risques et les opportunités liés à la durabilité de l'extraction, de l'utilisation et de la réutilisation des ressources et de la gestion des déchets, constitue un obstacle supplémentaire à la prise de mesures. De plus, les processus écologiques, tels que la régénération des écosystèmes, ne cadrent pas avec les contraintes de temps qui pèsent sur la prise de décisions par les entreprises et avec les délais fixés en matière de retour sur investissement et de publication de résultats, notamment pour ce qui concerne les résultats trimestriels et annuels.

KM3. La collaboration et les mesures collectives et individuelles sont essentielles pour créer un environnement porteur dans lequel les entreprises contribuent à un avenir juste et durable {B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B12}.

Dans un environnement porteur, les conditions et les mesures d'incitation dans le cadre desquelles fonctionnent les entreprises permettent à ces dernières d'aligner leurs intérêts avec ce qui est bénéfique pour la biodiversité et la société. La mise en place d'un environnement porteur suppose d'opérer des changements dans les domaines suivants : cadres politiques, juridiques et réglementaires ; systèmes économiques et financiers ; valeurs sociales, normes et culture ; technologie et données ; capacités et connaissances (**figure SPM.2** et **tableau SPM.1**). Pour parvenir à de tels changements, il convient d'accélérer la prise de mesures collectives par les pouvoirs publics, les acteurs financiers⁹, les autres acteurs¹⁰, les entreprises et les institutions financières, et la collaboration à tous les niveaux entre toutes ces parties prenantes. Bien que la collaboration soit primordiale, les actions individuelles peuvent également contribuer à créer un environnement porteur.

⁹ Dans la présente évaluation, les institutions financières s'entendent des institutions qui fournissent des biens et des services financiers aux entreprises et aux particuliers sous forme de prêts, d'assurances et d'investissements, y compris, par exemple, les banques, les compagnies d'assurance, les propriétaires et gestionnaires d'actifs, les banques publiques de développement et les fonds d'investissement. Les acteurs financiers sont définis comme comprenant les banques centrales et les organismes de réglementation et de surveillance financières, ainsi que les institutions financières internationales et les organismes de normalisation qui sont des institutions financières au sein du système financier au sens large. Le système financier englobe à la fois les institutions financières et les acteurs financiers, ainsi que les cadres juridiques, les réglementations et les pratiques commerciales qui régissent les transactions financières.

¹⁰ Dans la présente évaluation, les « autres acteurs » comprennent la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, les consommateur(ice)s, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et le milieu universitaire.

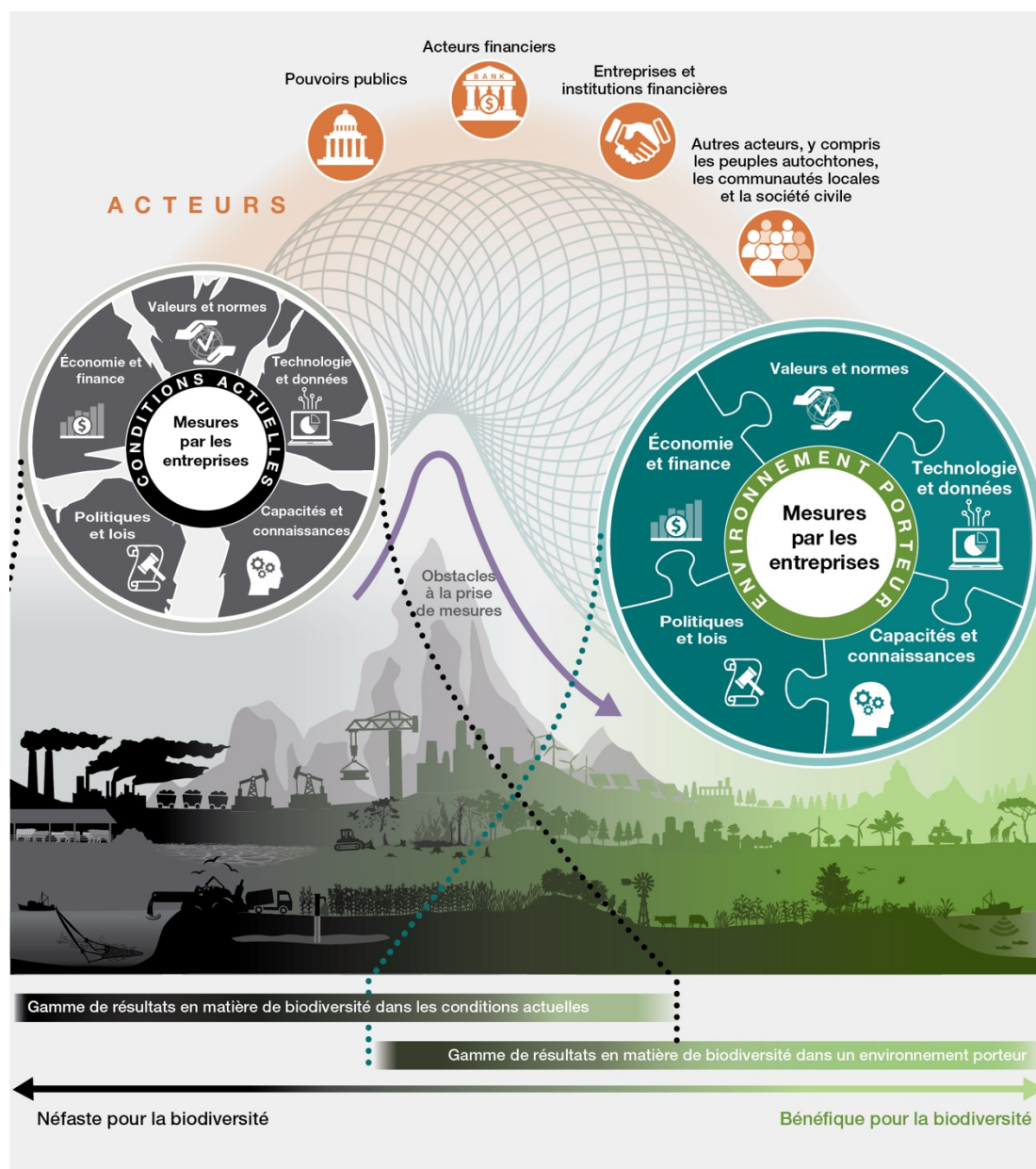


Figure SPM.2. La création d'un environnement porteur permettrait de faire concorder ce qui est bénéfique pour les entreprises et ce qui est bénéfique pour la biodiversité et les contributions de la nature aux populations. Les activités commerciales qui ont un impact sur la biodiversité sont influencées par les cadres politiques, juridiques et réglementaires, les systèmes économiques et financiers, les valeurs sociales, les normes et la culture, la technologie et les données, ainsi que les capacités et les connaissances. Les conditions actuelles entravent souvent les activités positives des entreprises, voire encouragent leurs activités négatives, ce qui a des conséquences néfastes pour la biodiversité. Les acteurs peuvent parvenir à surmonter les obstacles à la prise de mesures positives s'ils s'y s'attellent collectivement et individuellement.

Tableau SPM.1. Mesures nécessaires pour créer un environnement porteur. Mesures qui relèvent des pouvoirs publics (A), des acteurs financiers (B), des entreprises et des institutions financières (C) et d'autres acteurs (D) dans le cadre des cinq composantes d'un environnement porteur. Le point de départ et les priorités peuvent varier selon les acteurs, tout comme les mesures applicables selon l'évolution des contextes sectoriels et nationaux, des priorités et des capacités, conformément à la législation nationale.

A Pouvoirs publics

 1. Politiques et lois	 2. Économie et finance	 3. Valeurs et normes	 4. Technologie et données	 5. Capacités et connaissances
A.1.1 Définir et faire respecter des cadres politiques, juridiques et réglementaires qui imposent aux entreprises et aux institutions financières de prendre des mesures en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité ou les y encouragent (B2) A.1.2 Veiller à ce que les politiques soient équitables, inclusives et conformes aux obligations internationales et aux capacités nationales (B2) A.1.3 Intégrer des critères relatifs à la biodiversité dans les processus d'aménagement du territoire terrestre et marin, de délivrance de permis, de marchés publics et de gouvernance des entreprises (B2) A.1.4 Élaborer et appliquer des études d'impact sur l'environnement, des évaluations stratégiques environnementales et des stratégies en matière de biodiversité (B2) A.1.5 Participer à la coordination des politiques aux niveaux international et régional afin que les politiques commerciales et les chaînes de valeur tiennent compte des considérations relatives à la biodiversité (B2) A.1.6 Encourager ou rendre obligatoire la divulgation et la communication par les entreprises d'informations sur les risques, relations de dépendance et impacts relatifs à la biodiversité (B2) A.1.7 Assurer la cohérence réglementaire entre les organismes publics, les ministères et les différents niveaux de gouvernance, ainsi qu'entre les différentes échelons, afin de tenir compte systématiquement de la biodiversité (B2) A.1.8 Mettre en place des mesures de réglementation de la publicité afin de prévenir le greenwashing et de lutter contre la désinformation (B2) A.1.9 Garantir un partage juste et équitable des avantages, en particulier avec les peuples autochtones et les communautés locales, conformément à la législation nationale, par exemple en ce qui concerne l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources, et en facilitant un accès satisfaisant aux ressources génétiques (B2)	A.2.1 Aligner les politiques budgétaires et les flux financiers sur les objectifs en matière de biodiversité et de durabilité (B3) A.2.2 Par l'intermédiaire des organismes publics et des banques centrales, coordonner les efforts avec les autres acteurs financiers afin d'aligner les mesures d'incitation sur des résultats positifs en matière de biodiversité (B3) A.2.3 Concevoir et mettre en œuvre des instruments économiques et financiers qui incitent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité (B3) A.2.4 Supprimer, éliminer progressivement ou reformer les subventions néfastes (B3) A.2.5 Appuyer et renforcer les capacités en matière de recherche, de surveillance et d'éducation ainsi que de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques (B3) A.2.6 Établir et soutenir des instruments financiers tels que des obligations vertes et bleues, des fonds pour la conservation et des partenariats public-privé (B3) A.2.7 Collaborer avec les établissements et acteurs financiers ainsi qu'avec la société civile pour promouvoir des modes de financement novateurs et mixtes en faveur de la biodiversité (B3)	A.3.1 Promouvoir des cadres décisionnels inclusifs et équitables qui respectent le consentement libre, préalable et éclairé (B4) A.3.2 Promouvoir des pratiques commerciales éthiques et durables au moyen de la réglementation de la communication d'informations sur la durabilité, de normes et de mesures d'incitation qui favorisent l'adoption de la durabilité (B4) A.3.3 Appuyer des initiatives de sensibilisation et d'éducation qui favorisent une évolution culturelle vers la durabilité, y compris vers des choix de consommation durables (B4) A.3.4 Promouvoir le recours à des méthodes et des indicateurs qui permettent de rendre compte des contributions de la nature aux populations, y compris les services écosystémiques (C1, C2)	A.4.1 Produire et fournir des données fiables sur la biodiversité à l'aide de technologies de pointe et d'autres méthodes de collecte de données (B5) A.4.2 Développer et maintenir des systèmes d'aide à la décision (par exemple, des outils de prévision et des systèmes nationaux d'information) afin d'aider les entreprises à évaluer leur impact sur la biodiversité et leur dépendance à son égard (B5) A.4.3 Faciliter la mise en place de systèmes de surveillance de la biodiversité et introduire des mesures réglementaires afin d'inciter à la création de cadres d'échange des données qui renforcent la prise de décisions fondée sur des données probantes (B5) A.4.4 Collaborer avec les entreprises, les organismes de financement et la société civile afin d'établir une infrastructure de données et des systèmes de gouvernance adaptés aux besoins des entreprises, fiables et rationalisés pour les informations relatives à la biodiversité (B5) A.4.5 Relier les données sur la biodiversité aux comptes économiques nationaux, par l'intermédiaire de cadres tels que le Système de comptabilité environnementale et économique, afin d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans les politiques et la planification (B5) A.4.6 Promouvoir la production d'informations concrètes et exploitables au moyen d'approches normalisées, transparentes et interopérables, y compris compte tenu du besoin de normes communes en matière de données et d'interopérabilité des jeux de données (B5)	A.5.1 Inciter les institutions nationales et les organismes publics à coordonner les programmes d'éducation interculturelle, afin de renforcer la compréhension entre les parties prenantes (B3) A.5.2 Mener des actions de renforcement des capacités au moyen de campagnes d'éducation, de formation et de sensibilisation du public axées sur l'évaluation de l'impact des entreprises sur la biodiversité et de leur dépendance à son égard (B6) A.5.3 Appuyer l'apprentissage mutuel et la collaboration entre les différents acteurs, y compris les entreprises, les organismes de financement et la société civile (B6) A.5.4 Encourager la recherche en vue de combler les lacunes en matière de connaissances et de leur application à l'intersection entre les entreprises et la biodiversité (B6) A.5.5 Élaborer des programmes de formation adaptés à chaque secteur et à chaque paysage terrestre ou marin, afin que plusieurs secteurs participent à la gestion de la biodiversité (B6) A.5.6 Intégrer les connaissances des peuples autochtones et des communautés locales dans les cadres de renforcement des capacités, dans le respect de leur consentement libre, préalable et éclairé, conformément à la législation nationale (B6)

B Acteurs financiers

 1. Politiques et lois	 2. Économie et finance	 3. Valeurs et normes	 4. Technologie et données	 5. Capacités et connaissances
B.1.1 Appuyer la mise en place de cadres cohérents d'estimation des risques pour la prise de décisions financières liées à la biodiversité (B2) B.1.2 Recourir à des mécanismes réglementaires et volontaires pour veiller à ce que les organismes de financement tiennent compte des risques, relations de dépendance et impacts relatifs à la biodiversité (B3) B.1.3 Utiliser des indicateurs d'impact sur la biodiversité et de dépendance à son égard pour orienter l'octroi de prêts, les investissements et les produits d'assurance (B3) B.1.4 Aligner les politiques budgétaires et les flux financiers sur les objectifs en matière de biodiversité et de durabilité (B3)	B.2.1 Favoriser la transformation systémique des systèmes financiers, afin de réduire les dommages au minimum, de lutter contre les causes des pertes et d'associer les rendements à des résultats positifs pour la biodiversité et la société (B3) B.2.2 Mobiliser des capitaux publics et privés en faveur de projets de conservation, de restauration et d'utilisation durable de la biodiversité (B3) B.2.3 Élaborer et utiliser des instruments financiers innovants novateurs (par exemple, des obligations vertes, des crédits biodiversité à haute intégrité, des fonds pour la conservation de la nature et des prêts liés à la durabilité) pour financer des activités contribuant à atteindre des objectifs mondiaux en matière de biodiversité (B3) B.2.4 S'agissant des banques de développement et des institutions financières internationales: fournir une assistance technique et des financements assortis de conditions favorables et promouvoir des approches de financement mixte (B3)	B.3.1 Intégrer les valeurs sociétales et culturelles qui promeuvent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les décisions en matière d'investissement, d'octroi de prêts et de gestion des risques (B3) B.3.2 Promouvoir des pratiques responsables en matière de prêts et d'investissement qui soient conformes aux normes sociales favorisant la conservation de la biodiversité (B3) B.3.3 Collaborer avec la société civile afin de renforcer la transparence et la responsabilité dans les activités financières et d'éviter le financement d'activités préjudiciables (B4) B.3.4 Adhérer à des codes ou normes volontaires qui reflètent l'attente de la société en matière de conduite éthique des activités commerciales (B4)	B.4.1 Produire, utiliser et exploiter les données et la technologie pour étayer les études d'impact, les analyses de risques et les stratégies de financement liées à la biodiversité (B5) B.4.2 Élaborer et appliquer des modèles comparables afin d'évaluer et de communiquer l'importance financière et la création de valeur non financière, compte tenu des différents contextes écologiques et régionaux (B5) B.4.3 Participer à des initiatives intersectorielles d'échange des données afin d'aligner les décisions financières sur les résultats en matière de biodiversité (B5) B.4.4 Utiliser des méthodes de comptabilisation de la biodiversité comparables afin d'évaluer et de communiquer l'importance financière et la création de valeur non financière, compte tenu des différents contextes écologiques et régionaux (B5) B.4.5 Fournir un appui et des investissements en vue d'infrastructures de données et d'outils numériques qui favorisent la transparence et la comparabilité des rapports relatifs à la biodiversité (B5)	B.5.1 Proposer des programmes de formation sur l'estimation des risques liés à la biodiversité et les modèles de financement durable (B6) B.5.2 Fournir une assistance technique, des outils d'atténuation des risques et des instruments budgétaires qui renforcent les capacités en matière de stratégies commerciales axées sur la biodiversité (B6) B.5.3 Favoriser la collaboration entre les acteurs financiers et non financiers, afin d'aligner le renforcement des capacités sur les objectifs en matière de biodiversité (B6) B.5.4 S'agissant des banques de développement: montrer l'exemple par la prise en compte de considérations relatives à la biodiversité dans la planification financière et les investissements (B6) B.5.5 S'agissant des institutions financières internationales: appuyer le renforcement des capacités par des compétences techniques, l'échange de connaissances et des orientations en matière de réglementation (B6)

C Entreprises et institutions financières

 1. Politiques et lois	 2. Économie et finance	 3. Valeurs et normes	 4. Technologie et données	 5. Capacités et connaissances
C.1.1 Entreprendre de manière responsable des activités de lobbying et de plaidoyer à l'appui de politiques ambitieuses en matière de biodiversité, tout en évitant et en décourageant les activités de lobbying en faveur de pratiques non durables qui entraînent la perte de biodiversité, telles que les subventions ou mesures d'incitation néfastes (B2) C.1.2 Rendre publiques les activités de lobbying afin de garantir la transparence et de préserver la confiance (B2) C.1.3 Utiliser les cadres existants pour rendre compte des impacts, relations de dépendance, risques et opportunités relatifs à la biodiversité, y compris les méthodes de comptabilisation de la biodiversité (B2) C.1.4 Élaborer et adopter des codes ou normes volontaires et des pratiques de gouvernance d'entreprise liées à la biodiversité (B2) C.1.5 Respecter les politiques, lois et réglementations relatives à la biodiversité (B2) C.1.6 Tenir compte des risques, opportunités, coûts et avantages liés à la biodiversité dans la prise de décisions et la planification financière des entreprises (B3)	C.2.1 Participer aux instruments économiques et aux mesures d'incitation financière qui favorisent la conservation de la biodiversité et en tirer parti (B3) C.2.2 Collaborer avec les pouvoirs publics et les institutions financières pour mettre en place des mécanismes de financement novateurs, tels que des obligations vertes ou des crédits biodiversité à haute intégrité, afin de financer des activités qui contribuent à réaliser les objectifs mondiaux en matière de biodiversité (B3) C.2.3 Plaidier en faveur de politiques inclusives et de la suppression des obstacles financiers, ce qui est essentiel pour promouvoir une équité économique (B3) C.2.4 Adopter de nouveaux modèles économiques alignés sur les valeurs des peuples autochtones et des communautés locales (B3)	C.3.1 Plaidier en faveur de la publication coordonnée d'informations sur la biodiversité en ce qui concerne les produits de consommation et collaborer à cette fin (B4) C.3.2 Établir des partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales, les communautés touchées et les jeunes, afin de promouvoir une gestion responsable de l'environnement et la durabilité à long terme (B4) C.3.3 Mener des campagnes de commercialisation et de communication responsables qui favorisent des modes de consommation durables (B4) C.3.4 Adhérer à des codes ou normes volontaires qui reflètent les attentes de la société en matière de conduite éthique des activités commerciales (B4) C.3.5 Aligner les activités et les stratégies de l'entreprise sur les valeurs, les normes et la culture sociales et mettre l'accent sur la durabilité, l'équité et l'inclusion (B4) C.3.6 Garantir le respect des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que de leurs droits respectifs, conformément à la législation nationale et au principe du consentement libre, préalable et éclairé, et mettre en place des mécanismes qui permettent aux peuples autochtones et aux communautés locales de participer à la prise de décisions (B4) C.3.7 S'il y a lieu, aligner les pratiques et les processus de l'entreprise sur le concept et les mécanismes de partage des avantages (B9)	C.4.1 Adopter des normes de divulgation des données et de transparence applicables aux entreprises qui tiennent compte des impacts sur la nature et de la dépendance à son égard (B2) C.4.2 Produire, utiliser et échanger des données sur la biodiversité afin d'éclairer la prise de décisions et la gestion des risques (B5) C.4.3 Encourager l'innovation et tirer parti des nouvelles technologies (par exemple, les bioproduits, les outils de suivi et les analyses pilotées par l'intelligence artificielle) (B5) C.4.4 Collaborer avec les pouvoirs publics, les organismes de financement et la société civile afin de mettre en place des systèmes et des infrastructures de gouvernance des données qui permettent un échange responsable des données (B5) C.4.5 Associer les peuples autochtones et les communautés locales aux processus de collecte et d'utilisation des données, dans le respect d'un consentement libre, préalable et éclairé, conformément à la législation nationale (B5, B9)	C.5.1 Renforcer les capacités par des investissements dans l'éducation, la recherche, la formation et l'échange de connaissances sur la biodiversité, y compris par l'intermédiaire des associations professionnelles (B6) C.5.2 Participer aux initiatives de formation et de renforcement des capacités menées par les pouvoirs publics, les organismes de financement et la société civile et les soutenir (B6) C.5.3 Sensibiliser les consommateurs(ric)es aux stratégies axées sur la biodiversité et fondées sur les connaissances relatives à l'impact sur cette dernière, afin de favoriser des choix durables (B6) C.5.4 Associer les peuples autochtones et les communautés locales aux processus de formation et de prise de décisions, afin de renforcer les compétences interculturelles (B6) C.5.5 Collaborer avec le milieu universitaire et la société civile pour élaborer et appliquer conjointement des programmes de formation et sensibiliser le public à la biodiversité (B6)

D Autres acteurs, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, les consommateur(rice)s, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et le milieu universitaire

 1. Politiques et lois	 2. Économie et finance	 3. Valeurs et normes	 4. Technologie et données	 5. Capacités et connaissances
D.1.1 Influencer les cadres politiques, juridiques et réglementaires par l'intermédiaire d'activités de plaidoyer et de lobbying responsable et transparent, ainsi que par une participation aux processus décisionnels et électoraux (B2) D.1.2 Promouvoir l'élaboration de politiques équitables et inclusives qui respectent les droits, les moyens de subsistance et les obligations internationales (B2) D.1.3 Suivre les progrès réalisés et demander des comptes aux pouvoirs publics et aux entreprises quant à leurs politiques et actions en matière de biodiversité (B4)	D.2.1 Promouvoir un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques par les entreprises, surveiller les activités de ces dernières et leur demander des comptes en ce sens (B3, B4) D.2.2 Nouer des partenariats et des initiatives public privé afin de concevoir et de mettre en œuvre conjointement des instruments financiers liés à la biodiversité (B3) D.2.3 Participer à des modes de financement au niveau local ou à des structures décentralisées à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable (B3)	D.3.1 Favoriser l'évolution des valeurs sociétales, des choix des consommateur(rice)s et de la demande au moyen de campagnes d'éducation et de sensibilisation qui promeuvent des modes de vie et de consommation durables (B4) D.3.2 Promouvoir la transparence, le principe de responsabilité et un plaidoyer responsable (B4) D.3.3 Adhérer à des cadres volontaires de divulgation et de communication d'informations, afin d'afficher la conformité avec les objectifs en matière de biodiversité (B2, B4) D.3.4 Faciliter la collaboration et les partenariats entre les parties prenantes afin d'intégrer les priorités sociales et environnementales (B4) D.3.5 Fournir des informations à divers acteurs afin de les encourager à adopter des pratiques commerciales et financières responsables qui intègrent les savoirs écologiques traditionnels et les valeurs relationnelles de la nature (B4) D.3.6 Plaider en faveur de la reconnaissance des droits et du principe du consentement libre, préalable et éclairé dans les processus économiques et les processus d'élaboration des politiques (B4) D.3.7 Plaider pour mettre fin aux structures de pouvoir inégales et garantir une participation équitable aux activités commerciales et aux processus décisionnels (B4)	D.4.1 Piloter des activités de surveillance de la biodiversité, de cartographie participative et d'établissement de rapports et y participer, afin de renforcer la transparence et l'autonomisation au niveau local (B5) D.4.2 Tirer parti de la technologie pour assurer la surveillance de la biodiversité, réaliser des études d'impact sur l'environnement et défendre les droits (B5) D.4.3 Développer, conjointement avec différents acteurs, des outils technologiques et des répertoires de données ouvertes, afin d'améliorer l'accès aux informations sur la biodiversité (B5) D.4.4 Recourir à des campagnes et des partenariats pour promouvoir une utilisation responsable des données, lutter contre la désinformation et sensibiliser le public aux enjeux liés à la biodiversité (B5) D.4.5 Contribuer à indigènes and local knowledge to biodiversity data systems, ensuring cultural and ecological relevance, and applying free, prior and informed consent, in accordance with national legislation (B4) D.4.6 Développer des bases de données gérées par les communautés qui préservent les savoirs traditionnels et respectent les droits de propriété intellectuelle (B5) D.4.7 Plaider en faveur d'un accès équitable aux technologies et aux infrastructures Internet, afin de favoriser une large participation à la surveillance de la biodiversité et à la prise de décisions (B5) D.4.8 Recueillir des données sur le terrain par des approches ascendantes, y compris des méthodes traditionnelles (B5, C2)	D.5.1 Mener des campagnes à l'intention du public et des consommateur(rice)s, afin d'éduquer et de sensibiliser aux impacts sur la biodiversité et aux choix durables (B6) D.5.2 Servir de trait d'union entre les pouvoirs publics, les entreprises et les organismes de financement, afin de faciliter l'échange de connaissances et de favoriser une compréhension commune (B6) D.5.3 Collaborer avec l'ensemble de la société civile afin de renforcer les connaissances en matière de biodiversité et la mobilisation intersectorielle (B6) D.5.4 Concevoir et appliquer des programmes complémentaires de renforcement des capacités qui soient adaptés aux peuples autochtones et aux communautés locales (B6) D.5.5 Promouvoir la formation aux compétences interculturelles et mettre en avant la valeur des systèmes de savoirs autochtones (B6) D.5.6 Donner aux communautés les moyens de participer aux processus décisionnels liés aux entreprises et à la biodiversité (B6)

KM4. Toutes les entreprises ont la responsabilité de gérer leurs impacts et leurs relations de dépendance {A3, B7, B8, B9, B10, B11, B12, B13, C1}.

Il existe de nombreuses mesures que les entreprises, y compris les institutions financières, peuvent prendre dès maintenant pour favoriser à la fois leurs activités et la biodiversité (**tableau SPM.2**). Le niveau de responsabilité en matière d'action des entreprises individuelles est une décision de nature sociétale¹¹ qui peut être déterminée par l'ampleur de leur impact sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, y compris les services écosystémiques, et de leur dépendance à leur égard. Il existe des méthodes pour mesurer à la fois l'impact et les relations de dépendance des entreprises (**tableau SPM.5**). L'impact des entreprises et leurs relations de dépendance peuvent être source de risques et d'opportunités pour elles. La compréhension et la gestion par les entreprises de leur impact et de leurs relations de dépendance peuvent leur permettre de réduire les risques et d'obtenir des résultats positifs, tant pour elles-mêmes que pour la biodiversité. Comprendre et gérer les impacts peut entraîner une modification des relations de dépendance des entreprises, et comprendre ces relations peut faciliter la prise de mesures visant à remédier aux impacts. Historiquement, la prise de mesures par les entreprises pour gérer les impacts négatifs de leur activité a principalement été motivée par la réglementation (**figure SPM.3**).

Les entreprises, y compris les institutions financières, peuvent agir comme suit : a) mettre en place une gouvernance des entreprises et des cadres stratégiques afin de définir des orientations et de permettre la prise de mesures pour améliorer leurs résultats en matière de biodiversité dans l'ensemble de leurs activités, chaînes de valeur et portefeuilles ; b) appliquer des mesures dans le cadre de leurs activités afin d'obtenir des résultats positifs pour la biodiversité au niveau des sites et des paysages terrestres et marins, y compris selon la hiérarchie des mesures d'atténuation, qui vise d'abord à éviter les impacts, puis à les réduire au minimum, les réparer et les compenser ; c) appliquer des mesures au niveau de leur chaîne de valeur afin de tenir compte des impacts de leur activité et de leurs relations de dépendance, de manière directe ou en exerçant une influence sur d'autres acteurs en amont (par une collaboration avec les fournisseurs) et en aval (par un dialogue avec les distributeurs, les détaillants et les consommateurs) ; d) dans le cas des institutions financières, réorienter leurs portefeuilles afin de se détourner des activités néfastes et de favoriser celles qui ont des impacts positifs. La prise de mesures à ces différents niveaux peut permettre aux entreprises de contribuer à créer un environnement porteur et inciter d'autres acteurs à améliorer leurs résultats en matière de biodiversité. Afin d'éviter le blanchiment écologique, il est essentiel que les entreprises élaborent des stratégies transparentes et crédibles fondées sur la compréhension des impacts de leur activité et de leurs relations de dépendance et qu'elles présentent clairement des résultats vérifiables en matière de biodiversité (**tableau SPM.2**).

¹¹ Le terme « décision sociétale », tel qu'utilisé ici, désigne une décision prise en lien avec les objectifs convenus à l'échelle mondiale et selon les contextes nationaux, y compris les politiques, lois et réglementations nationales.

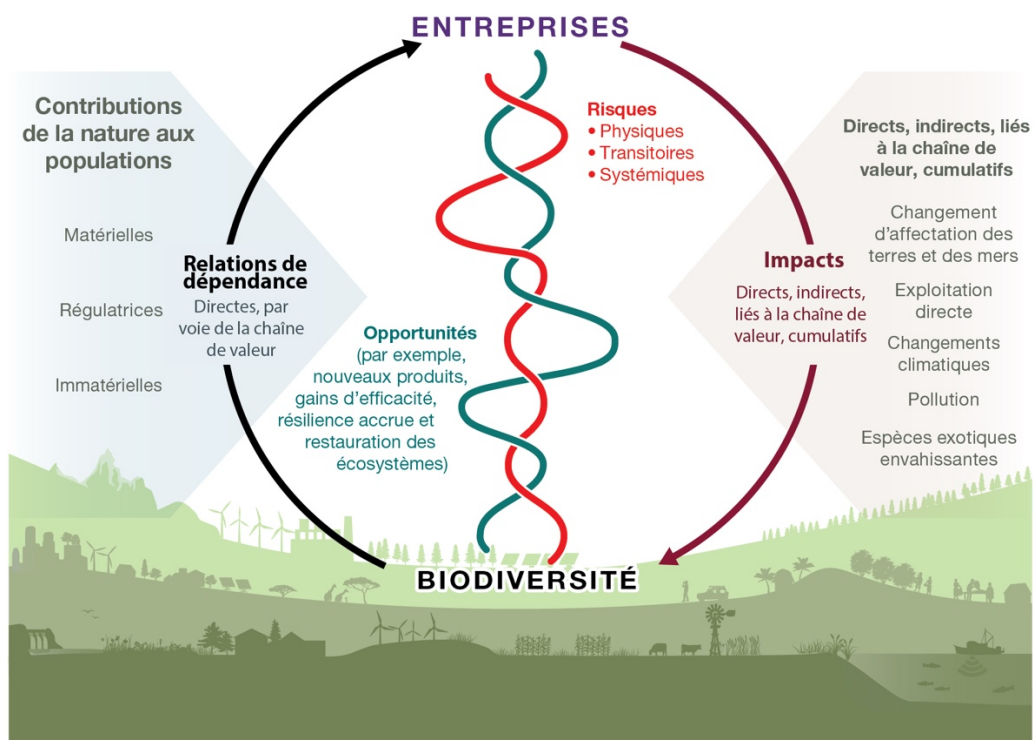


Figure SPM.3. Impacts de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et dépendance des entreprises à leur égard. Les entreprises ont des impacts qui peuvent être directs, indirects, liés à la chaîne de valeur ou cumulatifs, et leurs activités contribuent aux cinq facteurs directs de la perte de biodiversité. Leurs relations de dépendance peuvent être directes ou exister par voie de la chaîne de valeur et découler des contributions matérielles, immatérielles et régulatrices de la nature aux populations. Les risques peuvent être physiques, transitoires ou systémiques. Les opportunités pour les entreprises se traduisent notamment par de nouveaux produits, des gains d'efficacité et une résilience accrue. Les risques et les opportunités peuvent interagir et la gestion des risques peut créer des opportunités.

Tableau SPM.2. Mesures que les entreprises peuvent prendre dès maintenant pour remédier à leur impact et à leurs relations de dépendance. Des liens étroits unissent les mesures mises en œuvre aux quatre niveaux de prise de décisions. Ainsi, les objectifs fixés au niveau de l'entreprise déterminent les mesures prises et les résultats obtenus au niveau des opérations et de la chaîne de valeur. À tous les niveaux de prise de décisions, des mesures peuvent être adoptées de manière individuelle ou collective, notamment par l'intermédiaire de collaborations et de partenariats.

Niveau de prise de décisions par l'entreprise	Exemples de mesures que les entreprises peuvent prendre
Entreprise {A3, B2, B9} 	• Respecter les politiques, lois et réglementations relatives à la biodiversité • Prendre des engagements et fixer des objectifs ambitieux et intégrer la biodiversité dans la stratégie de l'entreprise • Tenir compte des risques, opportunités, coûts et avantages liés à la biodiversité dans la prise de décisions et la planification financière des entreprises • Élaborer des politiques, mettre en place des systèmes de gestion et définir clairement les exigences en matière de mobilisation, de mesure, de surveillance, de communication d'informations, de divulgation et d'assurance • Mettre en place des mécanismes qui permettent aux peuples autochtones et aux communautés locales de participer à la prise de décisions • Élaborer des politiques et des normes en vue de respecter les mécanismes d'accès aux ressources, de partage des avantages et de consentement, y compris le consentement libre, préalable et éclairé, conformément à la législation nationale • Intégrer les savoirs autochtones et locaux aux opérations, à la gestion des ressources et aux stratégies de développement durable • Renforcer les capacités du personnel et la force mobilisatrice en matière d'environnement au sein du conseil d'administration • Mettre en place des procédures d'audit, de suivi et d'évaluation des résultats • Assurer la transition de l'entreprise, renforcer les capacités et garantir des ressources suffisantes pour la mise en œuvre des politiques et la réalisation des objectifs • Lancer des processus, des produits et des services novateurs • Étudier et adopter d'autres modèles d'activité Mesures supplémentaires destinées spécialement aux organismes de financement {B12}: • Définir des exigences à l'intention des clients, afin de tenir compte des impacts et des relations de dépendance • Allouer des ressources à l'utilisation d'instruments tels que le financement mixte et les obligations vertes ou liées au développement durable, ainsi qu'à l'investissement à impact
Opérations {B11} 	• Réaliser des études d'impact environnemental et social et élaborer des plans de gestion • Définir des états de référence et des mécanismes de suivi qui tiennent compte des multiples valeurs de la nature • Appliquer la hiérarchie des mesures d'atténuation afin de garantir (au minimum) qu'il n'y ait aucune perte nette de biodiversité • Mesurer et suivre les impacts sur la biodiversité et les résultats des mesures prises • Recenser les parties prenantes et établir un dialogue constructif avec elles • Obtenir un consentement libre, préalable et éclairé, en particulier auprès des peuples autochtones et des communautés locales, conformément à la législation nationale • Viser plus loin que l'atténuation de l'impact pour œuvrer à la conservation, la restauration et la gestion durable des paysages
Chaîne de valeur {B10} 	• Recenser les acteurs de la chaîne de valeur et garantir une traçabilité, afin de hiérarchiser les priorités et d'orienter les mesures • Recourir à des systèmes de gestion des fournisseurs pour définir les attentes, suivre les résultats et remédier aux cas de non respect • Nouer des relations et des partenariats afin de renforcer les capacités et d'améliorer les résultats par la formation, l'échange des connaissances et l'innovation • Faire participer les communautés aux activités de création de valeur, telles que l'approvisionnement, la production et la distribution • Mobiliser, informer et motiver les clients, les partenaires et les consommateurs(rice)s
Portefeuille {B12} 	• Évaluer les impacts sur la biodiversité et les relations de dépendance à son égard • Collaborer avec les entreprises relevant du portefeuille afin de favoriser la prise de mesures qui visent à améliorer leurs résultats en matière d'impact sur la biodiversité et de dépendance à son égard • Gérer les risques et les impacts liés à la biodiversité, notamment au moyen d'une gestion responsable et de politiques de désinvestissement et/ou d'exclusion

KM5. Les méthodes, connaissances et données qui permettent de mesurer les impacts et les relations de dépendance existent déjà et peuvent mieux éclairer les décisions et les actions, de manière directe et au sein de la chaîne de valeur {A5, B8, C1, C3}.

Les données scientifiques qui permettent de comprendre et de mesurer les impacts de l'activité des entreprises et leurs relations de dépendance sont déjà utilisées pour orienter les mesures prises par les entreprises. Certaines entreprises appliquent déjà les méthodes, connaissances et données existantes et, à mesure que les fondements scientifiques s'amélioreront, toutes les entreprises pourront prendre des mesures. La manière dont les méthodes doivent être appliquées est mieux comprise pour l'évaluation des impacts que pour l'évaluation des relations de dépendance. La disponibilité des méthodes de mesure et des données sous-jacentes varie selon le secteur d'activité, le domaine écologique et la juridiction. L'application et l'adoption des méthodes sont faibles et inégales entre les secteurs d'activité et en leur sein et varient selon les régions et les pays, ce qui reflète des différences en matière de disponibilité des données et de capacités techniques.

Différentes communautés de connaissances proposent des méthodologies crédibles qui peuvent être appliquées dans divers contextes d'activité, chacune fournissant des approches distinctes pour traiter les impacts et les relations de dépendance. De nombreux aspects de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations peuvent être pertinents pour mesurer les impacts et les relations de dépendance des entreprises, y compris certains aspects aux niveaux des gènes, des espèces et des écosystèmes et les divers avantages découlant des contributions de la nature aux populations. Les

aspects à mesurer dépendent du contexte, du lieu et des mesures ou des décisions à prendre. Par conséquent, il sera souvent nécessaire de combiner plusieurs méthodes ou indicateurs, qui peuvent inclure des connaissances scientifiques et des savoirs autochtones et locaux, afin de saisir pleinement les impacts des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, ainsi que leur dépendance à leur égard.

KM6. Il importe de disposer de différentes méthodes de mesure et de gestion des impacts et des relations de dépendance selon les secteurs, les niveaux de prise de décisions et les objectifs des entreprises {A8, B8, C1, C2, C4, C7}.

Il n'existe pas de méthode unique adaptée à toutes les décisions des entreprises (**tableau SPM.3**). Il importe de disposer de méthodes et d'indicateurs distincts selon les secteurs, les niveaux de prise de décisions et les objectifs de la mesure.

Les décisions prises au niveau des opérations menées doivent se fonder sur des informations et des données propres au site concerné, qui peuvent être recueillies au moyen d'approches ascendantes¹², y compris des observations fondées sur l'emplacement, la cartographie et la surveillance participatives et l'analyse spatiale fondée sur les données tirées de ces sources. De telles approches peuvent utiliser des données et des indicateurs qui représentent des valeurs locales et les connaissances, droits et intérêts d'autres groupes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales. Les approches ascendantes peuvent offrir une plus grande précision à l'échelle locale et montrer la façon dont les résultats évoluent en fonction des mesures ou activités concrètes mises en œuvre sur le terrain. Les impacts cumulatifs, qui découlent des conséquences agrégées de l'activité des entreprises et d'autres acteurs dans un lieu donné au fil du temps, pourront être mieux évalués en ciblant une zone donnée, telle qu'un site ou un paysage terrestre ou marin, plutôt qu'une entreprise en particulier.

Les méthodes descendantes¹³ comprennent les approches fondées sur le cycle de vie et les modèles économiques environnementaux à grande échelle adaptés à la prise de décisions au niveau des portefeuilles, de l'entreprise et de la chaîne de valeur. Selon l'objectif de la mesure, elles peuvent être menées au moyen de données spatiales à plus faible résolution mais à plus grande échelle géographique. Les décisions prises au niveau des portefeuilles peuvent être guidées par des méthodes comparables à l'échelle mondiale lorsqu'il existe une résolution suffisante au sein des secteurs (par exemple, par l'établissement d'une distinction en fonction de la zone géographique ou du type de produit). Les décisions prises au niveau des entreprises peuvent être éclairées par des méthodes qui utilisent des informations propres à l'entreprise concernée. Les décisions prises au niveau des chaînes de valeur peuvent s'appuyer sur des approches fondées sur le cycle de vie qui évaluent l'impact potentiel de la chaîne de valeur, bien qu'elles soient moins pertinentes pour évaluer les relations de dépendance. Les méthodes descendantes permettent d'évaluer les impacts et relations de dépendance potentiels et éclairent les décisions par la sélection et la comparaison des options. Toutefois, ces méthodes peuvent réduire la capacité à suivre les progrès résultant de mesures spécifiques des entreprises. Souvent, les approches descendantes qui utilisent des données à faible résolution ne reflètent pas les valeurs écologiques locales et sont moins à même de représenter les diverses valeurs de la nature, y compris les valeurs et les intérêts des peuples autochtones et des communautés locales.

En conséquence, des domaines importants du développement futur des approches descendantes consisteront à utiliser des données spatiales et temporelles à plus haute résolution et à mieux intégrer les diverses valeurs de la nature, afin de comprendre les relations de dépendance, les impacts, les risques et les opportunités.

KM7. Des méthodes adaptées pour mesurer et gérer les impacts de l'activité des entreprises et leurs relations de dépendance peuvent être choisies en fonction de leur couverture, de leur précision et de leur réactivité {C1, C2, C4}.

L'adaptation à la finalité des méthodes peut être évaluée en fonction de trois grandes caractéristiques : couverture, précision et réactivité. La couverture fait référence à la fois à l'échelle géographique et

¹² Les méthodes ascendantes s'appuient sur des observations menées au niveau d'un site, d'une espèce ou d'actifs et visent à mesurer la biodiversité à partir du terrain. Elles se distinguent par une grande précision et une couverture restreinte.

¹³ Les méthodes descendantes s'appuient sur des signaux agrégés au niveau du système (par exemple, le secteur ou la région) et en déduisent les résultats ou pressions qui s'exercent sur la biodiversité. Elles se distinguent par une large couverture et une faible précision.

à l'étendue des impacts et des relations de dépendance prises en considération. Pour être adaptée à la finalité, une méthode ou une combinaison de méthodes doit couvrir les impacts et les relations de dépendance associées aux activités d'une entreprise, ainsi que l'échelle géographique y correspondant. La précision est la mesure dans laquelle les résultats décrivent correctement ce qu'ils sont censés mesurer. La précision requise pour qu'une méthode soit considérée comme adaptée à la finalité varie en fonction du niveau auquel est prise la décision et de l'objectif de la mesure. La réactivité désigne la capacité de la méthode à détecter les changements imputables aux actions et activités de l'entreprise. Pour être adaptée à la finalité, une méthode doit établir un lien clair entre, d'une part, des changements affectant la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et, d'autre part, certaines activités données.

Les méthodes disponibles actuellement ne satisfont pas toujours aux critères de la couverture, de la précision et de la réactivité pour toutes les activités des entreprises. Lorsque les méthodes ne satisfont pas à ces critères, il se peut qu'elles ne soient pas tout à fait adaptées à la finalité. Cependant, elles peuvent tout de même fournir des informations utiles en fonction desquelles les entreprises peuvent prendre des mesures. Les entreprises doivent tenir compte de ces limitations. Les méthodes font également appel à différents niveaux de connaissances spécialisées, de ressources et de coûts, ce qui pose des difficultés particulières pour les petites et moyennes entreprises. Les entreprises peuvent, tout en ayant conscience des contraintes connexes, commencer à utiliser des méthodes et améliorer leurs capacités au fil du temps.

Tableau SPM.3. Adéquation des méthodes d'évaluation de l'impact et des relations de dépendance selon le niveau de prise de décisions et l'objectif de la mesure. Les catégories de méthode ne s'excluent pas mutuellement et représentent un continuum plutôt que des catégories strictement définies. À chaque niveau de prise de décisions, les méthodes peuvent être appliquées à des fins différentes. Les icônes indiquent la mesure dans laquelle les méthodes de chaque catégorie sont actuellement disponibles et applicables, peuvent être appliquées à condition de fournir une précision, une couverture et une réactivité suffisantes (utiliser avec prudence) ou ne sont actuellement pas utilisables ou applicables.

Niveau de prise de décisions par l'entreprise	Objectif de la mesure	Catégories de méthode				
		Observations fondées sur l'emplacement  Il s'agit d'effectuer des mesures directes dans des lieux précis, y compris des observations sur le terrain et des activités de télédétection	Cartographie et surveillance participatives  Il s'agit de collaborer avec des parties prenantes externes, des titulaires de droits ou des communautés, y compris des peuples autochtones et des communautés locales	Analyse spatiale  Elle comprend une superposition de couches de données spatiales et une modélisation écologique et hydrologique	Approches fondées sur le cycle de vie  Elles comprennent des analyses du cycle de vie complet et diverses formes d'évaluation de l'empreinte environnementale	Modèles économiques environnementaux à grande échelle  Ils comprennent des approches qualitatives et quantitatives
Opérations  Activités commerciales menées sur des sites placés sous le contrôle direct de l'entreprise		→→	→→	→→→	→→→	×
		→→	→→	→→→	→→→	×
		→→	→→	→→→	→→→	×
		→→	→→	→→→	×	×
Chaîne de valeur  Activités qui échappent au contrôle direct d'une entreprise donnée et auxquelles prennent part des fournisseurs, des fabricants, des distributeurs, des détaillants et des clients		×→→	×→→	→→→	→→→	×
		×→→	×→→	→→→	→→→	×
		→→→	→→→	→→→	→→→	×
		→→→	→→→	→→→	×	×
Entreprise  Une entreprise ou un groupe d'entreprises, généralement au sein d'un même secteur, géré comme une seule et même organisation		×→→	×→→	→→→	→→→	→→→
		×→→	×→→	→→→	→→→	→→→
		×→→	×→→	→→→	→→→	×
		×→→	×→→	×→→	×	×
Portefeuille  Un ensemble d'investissements détenus par un organisme de financement ou un ensemble d'entreprises appartenant à un conglomérat		×→→	×→→	→→→	→→→	→→→
		×→→	×→→	→→→	→→→	×→→
		×→→	×→→	×→→	→→→	×
		×→→	×→→	×→→	×	×

Objectif de la mesure



Sélection: définir les priorités pour lesquelles une analyse ou des mesures supplémentaires sont nécessaires



Comparaison des options: évaluer les impacts et relations de dépendance potentiels des activités commerciales par rapport à d'autres solutions



Suivi de l'évolution possible des impacts et relations de dépendance: mesurer l'évolution des pressions au fil du temps dans le cadre d'une étude d'impact ou l'évolution de la dépendance des activités commerciales à l'égard des contributions de la nature aux populations au fil du temps dans le cadre d'une évaluation des relations de dépendance



Observation de l'évolution de la biodiversité: mettre en évidence les changements positifs ou négatifs observés au niveau de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations qui sont attribuables ou liés aux activités ou mesures des entreprises en matière de biodiversité

Niveau d'applicabilité



Disponible et applicable



Utiliser avec prudence: ces méthodes peuvent être appliquées à condition de fournir une précision, une couverture et une réactivité suffisantes



Actuellement pas utilisable



Pas applicable

KM8. Les entreprises pourraient mieux mesurer et gérer les impacts de leur activité et leurs relations de dépendance par une prise en compte adaptée des connaissances scientifiques et des méthodes, pratiques et savoirs autochtones et locaux {A5, A7, B5, B6, B10, C3, C4, C7, C8}.

La communauté scientifique, les peuples autochtones et communautés locales et les entreprises disposent de données et de connaissances sur l'impact des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et leur dépendance à leur égard, mais elles sont souvent cloisonnées et les entreprises n'en tiennent pas compte de manière efficace dans leur prise de décisions. Les publications scientifiques ne sont pas rédigées à l'intention des entreprises et l'absence de traduction de ces dernières et d'attention aux besoins des entreprises a ralenti l'adoption des conclusions scientifiques. Les entreprises comprennent souvent mal le rôle des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens de la biodiversité et détenteurs de connaissances relatives à sa conservation, sa restauration et son utilisation durable. Une meilleure compréhension pourrait améliorer la prise de décisions par les entreprises. Les peuples autochtones et les communautés locales sont souvent insuffisamment représentés dans les procédures de recherche et de prise de décisions, ce qui affaiblit davantage leurs contributions et leur voix et peut empêcher les entreprises de tirer des enseignements de celles-ci. Cela pourrait avoir des répercussions sur la capacité des entreprises à se conformer aux mécanismes et approches en matière d'accès aux ressources et de partage des avantages découlant de leur utilisation. Bien qu'il existe des exemples d'intégration des connaissances autochtones et locales dans les méthodes scientifiques, les entreprises ont trop peu d'expérience de la collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales pour veiller à ce que leurs connaissances soient représentées et à ce qu'il soit tenu compte de leurs valeurs dans les processus de prise de décisions. Le devoir de précaution qui incombe aux entreprises comprend l'application de mécanismes de consentement, y compris le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, conformément à la législation nationale. Une collaboration structurée qui permette un échange et une meilleure utilisation des données et des informations, des connaissances scientifiques et des savoirs autochtones et locaux sur les impacts de l'activité des entreprises et leurs relations de dépendance peut se traduire par une meilleure gestion des risques liés à ces activités et la concrétisation d'opportunités.

KM9. Il importe de renforcer la base de connaissances existante en comblant les principales lacunes relatives aux connaissances et à leurs applications {A5, A7, B5, B6, B13, C3, C4, C5, C6, C7, C8}.

Les entreprises peuvent agir dès maintenant sur la base des connaissances existantes, mais les connaissances et orientations actuelles présentent encore des lacunes. Le manque d'estimations quantitatives, normalisées et comparables des impacts des différentes activités des entreprises entrave les capacités de tous les acteurs à comprendre pleinement et à gérer efficacement ces activités. Cela restreint les capacités des institutions financières à choisir des investissements qui réduisent au minimum les impacts négatifs ou maximisent les impacts positifs. Les besoins varient en fonction du contexte, de l'échelle et du secteur et il importe d'élaborer et de diffuser des approches méthodologiques cohérentes qui produisent des résultats précis, en particulier dans les contextes de prise de décisions pour lesquels il importe de disposer de capacités à comparer ou à agréger des données provenant de différents sites, chaînes de valeur ou entreprises. Les méthodes existantes ne permettent pas encore d'établir de manière complète et comparable la responsabilité des impacts dans tous les secteurs ou pour toutes les entreprises. La capacité des évaluations à éclairer la prise de décisions est entravée par leur intégration limitée à la comptabilité et aux procédures des entreprises. Les connaissances et leurs applications présentent des lacunes évidentes dans les domaines suivants : a) pertinence des données pour les entreprises ; b) exhaustivité des preuves ; c) applicabilité des méthodes ; d) accessibilité et transparence des données ; e) adoption des méthodes.

Comblar ces lacunes contribuerait à améliorer considérablement les capacités des entreprises à mesurer les impacts de leurs activités et leurs relations de dépendance, ce qui se refléterait sur leur compréhension des risques et des opportunités. Une meilleure compréhension pourrait contribuer à accélérer la prise de mesures qui profitent à la fois aux entreprises et à la biodiversité. Les mesures prioritaires pour combler les lacunes peuvent inclure les suivantes :

- a) Faciliter une meilleure adoption des méthodes et connaissances existantes par les entreprises et leur intégration dans les systèmes de comptabilité et de gestion de ces dernières ;
- b) Collecter et échanger des informations comparables, y compris par l'intermédiaire de mécanismes de divulgation, sur les activités et les implantations des entreprises, leurs opérations et leurs chaînes de valeur ;

- c) Fournir des scénarios qui permettent d'évaluer les résultats au regard des objectifs et cibles convenus ;
- d) Fournir des conseils pratiques aux entreprises afin qu'elles puissent choisir les méthodes adaptées à leur contexte et à leurs besoins ;
- e) Formuler conjointement des mesures fondées sur des méthodes et des connaissances produites au moyen d'approches participatives qui associent les peuples autochtones et les communautés locales.

Des informations facilement compréhensibles, normalisées, transparentes, interopérables, pratiques et exploitables constituent la base sur laquelle les entreprises et les institutions financières peuvent choisir des mesures bénéfiques pour la biodiversité et la société. Pour que la divulgation et la sensibilisation se traduisent par la prise de mesures éclairées dans l'ensemble de la société, il convient de disposer de connaissances spécifiques et adaptées au contexte sur les impacts des activités économiques et les relations de dépendance à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. Dans le cas des relations de dépendance, la divulgation obligatoire ou volontaire pourrait favoriser des avancées scientifiques en vue de mesurer avec précision les contributions immatérielles et régulatrices de la nature aux populations, lesquelles sont actuellement sous-représentées dans les outils et les approches. De telles contributions comprennent par exemple les loisirs, l'apprentissage et l'inspiration, la préservation des identités, la régulation des polluants, la régulation du climat et la pollinisation.

KM10. La création d'un environnement porteur peut encourager la prise de mesures bénéfiques pour les entreprises, la biodiversité et la société, en vue d'un avenir juste et durable {A8, B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9, B10, B11, B12, B13}.

Dans les conditions actuelles, ce qui est rentable pour les entreprises entraîne souvent une perte de biodiversité, tandis que ce qui est bon pour la biodiversité et la société n'est souvent pas considéré comme rentable. Les entreprises sont incitées à ne prendre en compte que les enjeux financiers, afin d'atteindre leurs objectifs à court terme et d'être rentables. Cela nuit à leur capacité à prendre des mesures qui visent l'obtention de résultats à long terme et ont des répercussions au niveau du système. Afin de remédier à ce problème, des efforts ont été déployés pour exiger des entreprises qu'elles tiennent compte de ce qui importe non seulement sur le plan financier mais également sur celui de la biodiversité et de la société. Bien que cela puisse inciter les entreprises et les institutions financières à prendre en compte plusieurs dimensions dans leurs décisions, cela perpétue néanmoins un système fondé sur l'idée d'un compromis entre rentabilité et biodiversité. La création d'un environnement porteur qui incite à conserver et à utiliser durablement la biodiversité et les contributions de la nature aux populations pourrait permettre d'aligner ce qui est rentable avec ce qui est bon pour la biodiversité et la société. Cela permettrait aux entreprises et aux institutions financières de devenir les actrices d'un changement positif qui contribue à effectuer la transition vers un système économique juste et durable, par la prise en compte de leurs impacts en matière de perte de biodiversité, de changements climatiques et de pollution, ces domaines étant interdépendants.

Messages de présentation du contexte

A. Comprendre le lien entre les entreprises et la biodiversité

A1. Les entreprises dépendent de la biodiversité, mais leurs activités continuent d'entraîner le déclin de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (*bien établi*).

La biodiversité fournit des biens et des services essentiels à l'économie et aux activités commerciales. Par exemple, la biodiversité fournit des matières premières et de l'énergie et régule les conditions environnementales, y compris par la modulation des débits d'eau afin de réduire les inondations pendant les saisons humides et par l'approvisionnement en eau pendant les saisons sèches. La biodiversité sous-tend également la diversité génétique, laquelle peut éclairer la recherche et l'innovation et contribue à la science, à l'éducation et aux valeurs culturelles et spirituelles (*bien établi*) {2.2.1}. Malgré l'importance de la biodiversité, son déclin et la réduction des contributions de la nature aux populations se sont accélérés depuis la révolution industrielle en raison de la croissance économique rapide et de la modification des modes de production et de consommation (*bien établi*) {1.1.2, 1.1.3}. L'activité économique et le commerce mondial ont augmenté à un rythme

plus rapide que la croissance démographique (*bien établi*) {1.1.2}. L'évaluation du changement transformateur¹⁴ a recensé trois causes sous-jacentes de la perte de biodiversité : la déconnexion vis-à-vis de la nature, la concentration du pouvoir et de la richesse, et la priorisation des gains matériels et individuels à court terme (*bien établi*) {1.1.4}. Les activités commerciales sont façonnées par ces tendances socioéconomiques et leurs causes sous-jacentes et y contribuent, souvent de manière complexe et imprévisible (*bien établi*) {3.2.1}. La croissance économique continue de contribuer aux facteurs directs de la perte de biodiversité (par exemple, entre autres, changement d'affectation des terres et des mers, l'exploitation directe non durable des êtres vivants, les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes), exerçant une pression croissante sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations (*bien établi*) {1.1.4}. Les mesures de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations montrent un déclin depuis des décennies (*bien établi*) {1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4}. Depuis 1992, le capital produit par l'être humain (par exemple, les bâtiments et les machines) qui améliore la productivité économique a augmenté d'environ 100 % par habitant en moyenne, de grandes disparités existant entre les pays, tandis que les stocks de capital naturel (par exemple, les écosystèmes et les ressources naturelles) ont diminué de près de 40 % (*bien établi*) {1.1.2}.

A2. Les pertes de biodiversité causées par l'activité économique mettent en péril l'avenir des entreprises, l'économie et la société mondiale (*bien établi*).

La perte de biodiversité et la diminution des contributions de la nature aux populations, y compris les stocks de ressources naturelles, qui surviennent par suite d'une utilisation non durable, compromettent la capacité de fonctionnement des entreprises, des économies locales et de secteurs entiers (*bien établi*) {1.2.9}. La première évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques montre que si la biodiversité et les contributions de la nature aux populations fournissent plus de nourriture, d'énergie et de matières premières qu'à aucun autre moment de l'histoire de l'humanité, cela se fait souvent au prix d'un déclin rapide de la biodiversité, d'une diminution des fonctions écosystémiques et d'une réduction de nombreuses contributions de la nature aux populations (*bien établi*) {1.1.2, 1.3}¹⁵. La perte de biodiversité étant en grande partie due à l'activité économique et à l'incapacité systémique à internaliser les valeurs de la nature, la dégradation des écosystèmes qui en résulte génère des risques physiques pour les entreprises et les systèmes économiques qui en dépendent (*bien établi*) {1.1.2, 1.3, 1.2.9}. Cette situation crée un risque systémique généralisé qui affecte la stabilité du système financier et l'économie mondiale (*bien établi*) {1.2.9}. Les risques liés à la perte de biodiversité et à l'effondrement des écosystèmes, ainsi que les phénomènes météorologiques extrêmes, les changements critiques des systèmes terrestres¹⁶, et la pénurie de ressources naturelles et la pollution, devaient figurer parmi les risques mondiaux les plus élevés pour les 10 prochaines années (*bien établi*) {1.4.2}. Les risques liés au climat et à la biodiversité peuvent interagir et amplifier les impacts sociaux et économiques (*bien établi*) {1.4.2, 3.5.2}. Ces risques touchent directement certains secteurs (par exemple, l'agriculture, le tourisme et les assurances) et indirectement tous les secteurs (*établi mais incomplet*) {2.5.1, 2.5.5}. Ils peuvent avoir des impacts disproportionnés sur les pays en développement dont les économies sont plus tributaires de la biodiversité et qui disposent de moyens techniques et financiers moindres pour absorber les chocs (*bien établi*) {1.2.9, 3.5.2}.

A3. Les conditions actuelles perpétuent le statu quo et ne permettent pas d'opérer le changement en profondeur voulu pour enrayer et inverser la perte de biodiversité (*bien établi*).

La gouvernance, les stratégies et les structures des entreprises ont évolué pour correspondre à des systèmes économiques, financiers, politiques et sociaux qui ont généralement ignoré ou sous-estimé la biodiversité, ce qui donne lieu à des tensions entre l'action des entreprises et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (*bien établi*) {1.1.2, 1.1.4}. Ainsi, les contraintes de temps qui pèsent sur la prise de décisions par les entreprises et les délais qu'elles se voient fixer en matière de retour sur investissement et de publication de résultats, notamment pour ce qui concerne leurs résultats trimestriels ou annuels, ne cadrent pas avec nombre de processus écologiques, tels que la régénération

¹⁴ IPBES (2024). *Évaluation du changement transformateur* (voir note de bas de page n° 6).

¹⁵ IPBES (2019). Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (voir note de bas de page n° 3).

¹⁶ Tels que définis dans le *Global Risks Report* (Rapport sur les risques mondiaux) de 2025 du Forum économique mondial (Genève, 2025).

des écosystèmes (*établi mais incomplet*) {5.3.2}. En conséquence, la perte de biodiversité n'est pas suffisamment prise en compte dans les décisions des entreprises, ces dernières ayant des difficultés à justifier la prise de mesures en la matière au regard des interprétations traditionnelles de l'obligation fiduciaire, qui privilégient généralement les rendements à court terme pour les actionnaires (*établi mais incomplet*) {5.1}.

Le prix fixé par les marchés pour la biodiversité et bon nombre des contributions de la nature aux populations, telles que la filtration des polluants, la régulation du climat et la pollinisation, est insuffisant (*bien établi*) {1.1.2}. C'est pourquoi les entreprises ne supportent guère de coûts financiers liés aux impacts négatifs de leurs activités sur la biodiversité et peuvent ne pas tirer de revenus de leurs impacts positifs à ce sujet (*bien établi*) {1.1.2}. Il en résulte que les entreprises ne sont pas suffisamment incitées à prendre des mesures pour conserver, restaurer ou utiliser de manière durable la biodiversité (*bien établi*) {1.1.2, 5.1, 5.3.2}.

Les politiques publiques peuvent accélérer davantage le déclin de la biodiversité (*bien établi*) {5.3.2}. En 2023, les flux financiers publics et privés mondiaux ayant des impacts négatifs directs sur la nature, y compris les subventions publiques et les investissements privés néfastes pour l'environnement dans les secteurs à fort impact, ont été estimés à 7 300 milliards de dollars. Le financement privé représentait environ les deux tiers de ce total (4 900 milliards de dollars), tandis que les dépenses publiques consacrées à l'octroi de subventions néfastes pour l'environnement à des secteurs responsables de la perte de biodiversité et du déclin de la nature se sont élevées au total à environ 2 400 milliards de dollars. Il existe des différences considérables entre les secteurs d'activité¹⁷. En comparaison, en 2023, seuls 220 milliards de dollars environ de financements publics et privés ont été consacrés à des activités qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité (*bien établi*) {5.3.2}. Certaines subventions ont des effets positifs sur la biodiversité (*bien établi*) {1.1.2}. Les subventions accordées aux entreprises pour la conservation, la restauration ou l'utilisation durable de la biodiversité sont nettement moins élevées et moins nombreuses (*bien établi*) {5.3.2}. Les subventions publiques qui soutiennent des activités néfastes et faussent les échanges commerciaux peuvent avoir des répercussions économiques importantes pour tous les pays, en particulier les pays en développement, et peuvent dans certains cas avoir une incidence sur les capacités des entreprises à investir dans des activités et des pratiques durables. L'intégration de considérations relatives à la biodiversité dans les politiques commerciales constitue un levier important pour créer un environnement porteur (*établi mais incomplet*) {1.1.2, 6.1.4}. Certaines mesures prises par les entreprises pour conserver et utiliser de manière durable la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, par exemple des modes de production et de consommation durables (tels que la réduction des déchets ou les approches d'économie circulaire), peuvent s'avérer rentables dans les conditions actuelles. Cela explique pourquoi certaines entreprises prennent déjà des mesures ayant un impact positif sur la biodiversité (*établi mais incomplet*) {5.3.1}. Cependant, de telles mesures ne suffisent pas à elles seules pour enrayer et inverser la perte de biodiversité à l'échelle mondiale (*bien établi*) {5.1, 5.2.2}.

A4. Toutes les entreprises, tous secteurs confondus, dépendent de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (*bien établi*).

La dépendance des entreprises peut résulter : a) des intrants matériels nécessaires aux processus et aux produits, tels que les ressources génétiques, les matières premières et l'énergie ; b) de la régulation des conditions environnementales dans lesquelles les entreprises opèrent, telles que la modulation des débits d'eau et le contrôle de l'érosion ; c) des contributions immatérielles, telles que les valeurs récréatives, éducatives, spirituelles, culturelles et esthétiques (*bien établi*) {2.2.1, 2.5.2, 2.5.4, 2.9}. La dépendance vis-à-vis des intrants matériels peut avoir des impacts négatifs sur d'autres acteurs et sur l'entreprise elle-même lorsque l'extraction dépasse les niveaux d'utilisation durable (*bien établi*) {2.2.1}. Dans la gestion de leurs relations de dépendance, les entreprises doivent faire face à des compromis complexes et tenir compte de besoins sociétaux plus larges (*établi mais incomplet*) {2.8}. L'ampleur de la dépendance ainsi que la disponibilité et la stabilité de l'approvisionnement des contributions de la nature aux populations déterminent le type et le niveau de risque associés à

¹⁷ On trouvera des informations sur certains secteurs, accompagnées de chiffres relatifs aux flux financiers, dans la section 5.3.2 du rapport d'évaluation, ainsi que dans la publication suivante : Programme des Nations Unies pour l'environnement, *State of Finance for Nature 2026: Nature in the red: Powering the trillion dollar nature transition economy* (Rapport de 2026 sur la situation des financements pour la nature : La nature dans le rouge : Alimenter l'économie à un milliard de dollars de la transition en faveur la nature) (Nairobi, 2026).

l'activité commerciale considérée (*établi mais incomplet*) {2.2.4, 2.5.5}. Les relations de dépendance ne sont pas toujours évidentes. Par exemple, si les épiceries et les restaurants ont une faible dépendance directe à l'égard de la biodiversité, ils font partie de la chaîne de valeur agricole qui prend sa source au niveau des producteurs agricoles primaires (*bien établi*) {2.2.1}. De même, la gestion des déchets peut dépendre des communautés microbiennes pour un traitement efficace des déchets solides (*bien établi*) {2.2.1}. Les relations de dépendance à l'égard de la biodiversité peuvent s'étendre sur de longues distances (par exemple, dans le cas de la consommation de biens commercialisés loin de leur lieu de production) et de longues périodes (par exemple, dans le cas des récoltes de bois) (*bien établi*) {2.2.1}. De nombreux peuples autochtones et communautés locales, ainsi que leurs entreprises, dépendent particulièrement de la biodiversité pour leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Les petit(e)s producteur(ice)s en amont, y compris les femmes et les filles, peuvent être dotés de capacités limitées à absorber les impacts négatifs ou à s'y adapter par rapport aux entreprises en aval de la chaîne de valeur (*établi mais incomplet*) {1.2.3, 1.2.9, 2.2.4, 2.5.5, 2.7, 3.2.4}.

A5. La compréhension de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations dans tous les secteurs et à toutes les échelles est incomplète et inégale (*bien établi*).

Les secteurs fortement et directement dépendants de la biodiversité, tels que l'agriculture ou les industries extractives, sont généralement soumis à des incitations financières à prendre en compte et mesurer ces relations de dépendance, car ils utilisent ou produisent des matières premières (*bien établi*) {2.5.1, 3.5}. Les relations de dépendance et les risques connexes dans la chaîne de valeur, ainsi que les contributions non matérielles et régulatrices, sont relativement peu pris en compte. Les études sur les relations de dépendance des entreprises ont principalement ciblé les données biophysiques dans des secteurs directement dépendants tels que l'agriculture, la pêche, l'industrie pharmaceutique et le tourisme, ainsi que sur les intrants facilement identifiables tels que la pollinisation et l'eau (*établi mais incomplet*) {2.5}. Peu d'études ont traduit les relations de dépendance en valeur monétaire (*établi mais incomplet*) {2.3, 2.4}. Les entreprises peuvent également dépendre des savoirs autochtones et locaux et pourraient tirer des enseignements des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des méthodes que ces derniers utilisent pour conserver et exploiter durablement la biodiversité (*établi mais incomplet*) {2.7}. Dans la plupart des régions du monde, la compréhension de l'ampleur des relations de dépendance des entreprises est moins bonne que celle des impacts de leur activité (*bien établi*) {2.5, 3.4, 4.5.2}. Il existe davantage de données disponibles pour l'Europe, les Amériques et l'Asie que pour l'Afrique et l'Océanie (*établi mais incomplet*) {2.8}. Une meilleure compréhension de l'ampleur de l'impact des entreprises et de leurs relations de dépendance, ainsi que des risques et opportunités connexes, pourrait contribuer à accélérer la prise de mesures bénéfiques tant pour les entreprises que pour la biodiversité (*établi mais incomplet*) {2.6, 2.8, 5.3.2}.

A6. Toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, produisent des impacts sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, notamment par l'intermédiaire de leurs chaînes de valeur (*bien établi*).

Les impacts produits par les entreprises sur la biodiversité peuvent être négatifs ou positifs, s'exercer directement ou indirectement (par l'intermédiaire de la chaîne de valeur) et faire intervenir différents facteurs qui varient d'un endroit et d'un secteur à l'autre, ainsi qu'au sein de chaque secteur (*bien établi*) {1.4.1, 3.2}. Les activités des entreprises peuvent avoir une incidence sur tous les aspects de la biodiversité (gènes, espèces et écosystèmes, etc.) et sur les contributions de la nature aux populations (matérielles, non matérielles et régulatrices, etc.) (*bien établi*) {3.2, 3.4}. Les impacts d'une multiplicité d'entreprises peuvent s'ajouter les uns aux autres et conduire à un dépassement des points de bascule écologiques, ce qui pourrait amener une perte de biodiversité potentiellement irréversible, laquelle serait lourde de conséquences sur les plans économique, social et écologique (*bien établi*) {1.2.9}. La forme, l'ampleur et la réversibilité des impacts d'une entreprise varient en fonction du type, de l'échelle (spatiale et temporelle), de l'ampleur et de la fréquence de ses activités, de l'endroit où celles-ci ont lieu et du secteur dans lequel elles sont exercées (*bien établi*) {3.2}. La taille d'une entreprise ne laisse pas toujours présager l'ampleur de son impact (*bien établi*) {3.2}. À ce jour, les impacts des entreprises ont été principalement négatifs et bon nombre des résultats déclarés comme positifs correspondent plutôt, à proprement parler, à une réduction des impacts négatifs (*bien établi*) {3.2, 3.5}. Bien que les méthodes existantes ne permettent pas encore de déterminer de façon complète et comparable les impacts de tous les secteurs, il ressort des estimations disponibles que

l'agriculture, la sylviculture et la pêche, l'électricité et l'énergie, les mines et les carrières, la construction {3.4} et le transport et le stockage sont ceux qui ont des impacts directs quantifiés relativement élevés (*établi mais incomplet*) {3.4}. Les activités des secteurs primaires étant déterminées par la demande des autres secteurs, les entreprises et les consommateur(ice)s situé(e)s plus en aval dans la chaîne de valeur contribuent également à ces impacts (*bien établi*) {3.2, 3.4}. Les impacts des entreprises sont souvent évalués à l'aide de paramètres de mesure de la biodiversité, tels que les changements au niveau du couvert forestier ou l'abondance moyenne des espèces. Ces paramètres ne sont pas nécessairement de bons indicateurs de l'impact sur les contributions de la nature aux populations, y compris les services écosystémiques (*bien établi*) {3.2.1, 3.4}. Peu d'études incluent les impacts des activités des entreprises sur les contributions de la nature aux populations, de sorte que les impacts de ces activités sur le bien-être humain, y compris les impacts intergénérationnels, sont souvent ignorés (*bien établi*) {3.3, 3.4}.

A7. Les impacts des activités des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations ont des impacts considérables sur la santé et le bien-être humains, en particulier au sein des peuples autochtones et des communautés locales (*bien établi*).

Les impacts des activités des entreprises sur la biodiversité peuvent influencer négativement les relations entre les êtres humains et la nature et avoir des conséquences économiques, sociales et culturelles potentiellement durables (*bien établi*) {3.2.4}. Les femmes et les filles, les jeunes, les communautés rurales et les peuples autochtones et communautés locales sont particulièrement vulnérables à ces impacts (*bien établi*) {3.2.4, 3.4.4, 3.5.4}. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que les entreprises devraient intégrer des considérations sociales et relatives aux droits humains lorsqu'elles évaluent leur impact sur la nature {1.4.2}. Environ 60 % des territoires autochtones du monde entier sont menacés par le développement industriel et près d'un quart subissent une forte pression due à l'exploitation des ressources (*établi mais incomplet*) {2.7}. Ces mêmes problèmes touchent les communautés locales {3.2.1}. La demande en minéraux essentiels à la transition énergétique a exacerbé ces risques, les projets miniers visant souvent des territoires autochtones et locaux (*établi mais incomplet*) {2.7}. Certaines entreprises dirigées par des peuples autochtones et des communautés locales partagent des objectifs communautaires et s'appuient sur des connaissances locales, ce qui les rend plus susceptibles d'avoir des impacts positifs (*établi mais incomplet*) {1.2.3, 2.7.2}. Les savoirs autochtones et locaux offrent des enseignements précieux aux entreprises, dont des façons différentes de conceptualiser et de comprendre les entreprises, les pratiques traditionnelles, les principes régissant les entreprises et les modes de fonctionnement. Il existe des approches de suivi par les communautés locales qui combinent les savoirs autochtones et locaux et les méthodes scientifiques, mais l'adoption de ces approches par les entreprises est faible (*bien établi*) {4.3.1}.

A8. Les impacts et relations de dépendance des entreprises créent à la fois des risques et des opportunités pour ces dernières (*bien établi*).

La perte de biodiversité engendre des risques pour les entreprises qui peuvent consister en des risques physiques (par exemple, les dommages causés par les inondations aux installations), des risques liés à la transition (par exemple, les nouvelles réglementations) et des risques systémiques (par exemple, les chocs macroéconomiques et financiers). Ces risques liés à la biodiversité peuvent interagir et occasionner des risques plus importants pour les entreprises (*bien établi*) (**figure SPM.4**) {1.4.2, 3.5.2, 3.5.4}. Ils peuvent avoir des conséquences juridiques et financières pour les entreprises et les institutions financières (*bien établi*) {1.2.9}. La mesure dans laquelle certaines entreprises sont exposées à des risques liés à leurs relations de dépendance est encore insuffisamment étudiée (*établi mais incomplet*) {2.5.5}. Il est possible de créer des opportunités liées à la biodiversité en évitant de nuire à celle-ci, en atténuant les impacts négatifs et en générant des impacts positifs, ainsi qu'en gérant les relations de dépendance de manière durable, notamment par la restauration, les solutions fondées sur la nature et/ou les approches écosystémiques (*bien établi*) {1.4.2, 2.2.4, 3.5.3}. Par exemple, les entreprises peuvent trouver des solutions pour répondre à la demande en matière de surveillance et de communication de données sur les résultats relatifs à la biodiversité {3.5.3}. De telles opportunités peuvent être commercialement viables et avoir des retombées positives pour la biodiversité, les entreprises et d'autres parties prenantes, telles que les opportunités recélées par la gestion durable des terres, dont on estime que la valeur pourrait quadrupler pour atteindre 737 milliards de dollars d'ici à 2050 (*établi mais incomplet*) {1.2.10}. Lorsque les entreprises évitent, réduisent ou atténuent les risques liés à la biodiversité, ces derniers peuvent se transformer en opportunités (*bien établi*) {3.5.3}. Pour faire face aux risques systémiques et tirer parti des opportunités majeures qui découlent des changements transformateurs, il est nécessaire de mener des actions coordonnées qui vont au-delà de

ce que les entreprises individuelles sont incitées à accomplir ou ont les moyens de faire seules (*bien établi*) {1.2.6, 5.7.3, 6.1.3}. L'absence d'évaluations quantitatives des opportunités contribue à la faible adoption de mesures positives (*établi mais incomplet*) {3.4.3, 5.3.2}. Des informations et des incitations appropriées permettraient aux entreprises de tenir compte des impacts, relations de dépendance, risques et opportunités relatifs à la biodiversité et de contribuer à l'obtention de résultats positifs (*bien établi*) {1.4.2, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 5.6.2, 5.6.3, 5.6.4, 5.7.1}. La publication de rapports mondiaux influents, tels que la première évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (2019), a permis de mieux comprendre les risques et les opportunités, ce qui a contribué à constater que la perte de biodiversité et la diminution des contributions de la nature aux populations mettaient lourdement en péril l'économie mondiale (*bien établi*) {1.1.2, 1.4.2, 2.4.5}.



Figure SPM.4. Exemples des intersections entre impacts, relations de dépendance, risques et opportunités

B. Actions possibles pour les entreprises, y compris les institutions financières et autres acteurs financiers, les pouvoirs publics et les autres acteurs

B1. La création d'un environnement propice à un changement transformateur suppose une action collaborative de la part des pouvoirs publics, des acteurs financiers, des autres acteurs et des entreprises elles-mêmes (*bien établi*).

Les conditions actuelles sont suffisantes pour inciter certaines entreprises à prendre des mesures, mais ne permettent pas encore de parvenir au changement transformateur nécessaire pour enrayer et inverser la perte de biodiversité (*établi mais incomplet*) {5.1, 5.3.1, 6.1.3}. Les entreprises influencent les cadres politiques, juridiques et réglementaires, les systèmes économiques et financiers, les valeurs sociales, les normes et la culture, la technologie et les données, ainsi que les capacités et les connaissances, et sont influencées par les conditions que créent ces divers éléments (*bien établi*) {5.3, 5.7}. La modification de ces conditions, notamment au moyen d'autres modèles et mesures

du bien-être économique, tels que la bioéconomie, l'économie circulaire, la décroissance, la post-croissance, la richesse inclusive et le découplage, peut permettre aux entreprises de prendre des mesures porteuses de changement pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité (*bien établi*) {5.3, 5.4, 5.6, 5.7, 6.1.2, 6.1.3}. Un tel environnement porteur peut être créé en accélérant la prise de mesures individuelles et collaboratives à tous les niveaux par les pouvoirs publics, les institutions financières et les autres acteurs, ainsi que par les entreprises elles-mêmes, dans le cadre d'une démarche à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société (*bien établi*) {5.6, 5.7, 6.1.3, 6.1.4}¹⁸.

Conjugués aux changements de valeur et de norme sociales, des changements encouragés par les pouvoirs publics au moyen de politiques publiques et d'incitations financières pourraient faire concorder ce qui est considéré comme important sur le plan financier pour les entreprises avec ce qui est considéré comme important au regard de la biodiversité et de la société (*bien établi*) {5.3, 6.3}.

La modification des conditions en vue de créer un environnement porteur aura un impact différent sur les entreprises en fonction de leur taille (soit, par exemple, la dimension ou l'empreinte de l'entreprise), de leur structure, de leur secteur d'activité, de leur maturité et de leur relation avec la biodiversité. Les secteurs informels et les petites, moyennes et micro-entreprises peuvent être limités en ressources et avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour atteindre les objectifs liés à la biodiversité (*établi mais incomplet*) {5.3.2}. Les entreprises des pays en développement font face à des problèmes supplémentaires qui leur sont propres, tels que des obstacles structurels, des contraintes fiscales et financières, l'influence d'intérêts particuliers, l'absence de cadres institutionnels, le manque de technologies et de transfert de technologies et la nécessité de renforcer les capacités, qui compromettent leur capacité à investir dans le développement technologique et les initiatives éducatives indispensables pour soutenir un changement transformateur (*établi mais incomplet*) {5.3.2, 6.1.5}.

B2. Les politiques, lois et réglementations mises en place par les pouvoirs publics et les acteurs financiers peuvent inciter les entreprises à prendre des mesures qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité (*bien établi*).

Les pouvoirs publics et les acteurs financiers définissent le cadre politique, juridique et réglementaire dans lequel les entreprises opèrent, y compris les règles obligatoires (par exemple, les lois et réglementations) et les incitations volontaires pour que les entreprises prennent des mesures qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité (*bien établi*) {6.1, 6.2.1, 6.2.2}. Les institutions financières peuvent soutenir la mise en œuvre de ces règles obligatoires et incitations volontaires (*bien établi*) {5.3.1, 6.3.1}. Des politiques, lois et réglementations conçues de manière équitable et inclusive, qui tiennent compte des obligations internationales existantes et des capacités et niveaux de développement différents tout en évitant les impacts involontaires sur les moyens de subsistance, sont essentielles pour soutenir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (*bien établi*) {6.3.1}. Les activités de lobbying, de plaidoyer et de mobilisation menées par les entreprises, la société civile, les associations professionnelles, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les processus électoraux, peuvent influencer le cadre politique, juridique et réglementaire (*bien établi*) {5.7.2, 6.3}.

La mesure de l'impact et des relations de dépendance des entreprises peut fournir des éléments probants pour la prise de décisions et soutenir l'élaboration de politiques (*bien établi*) {6.3.1.1}. Les types de politiques qui ont une influence sur les activités commerciales visent la fiscalité (par exemple, les subventions et les taxes), l'utilisation des terres ou la planification de l'espace marin et le zonage, l'octroi de permis pour des activités commerciales selon des critères en matière de biodiversité (y compris au moyen d'études d'impact sur l'environnement, d'évaluations stratégiques environnementales et de stratégies et de plans d'action nationaux pour la biodiversité), la passation des marchés publics, le contrôle de la publicité, l'établissement de normes visant à prévenir le blanchiment écologique, l'élaboration de normes volontaires et les règles relatives à la gouvernance des entreprises et à la divulgation d'informations (*bien établi*) {5.3.1, 6.3.1}. Étant donné que les activités commerciales s'étendent au-delà des frontières nationales par l'intermédiaire des chaînes de valeur internationales et du commerce mondial, des politiques et réglementations régionales et internationales peuvent également s'avérer nécessaires (*bien établi*) {6.2.1}.

¹⁸ Y compris la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, les consommateur(rice)s, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et les milieux universitaires.

Les pouvoirs publics peuvent également promouvoir des résultats bénéfiques pour la biodiversité et les peuples autochtones et les communautés locales par la conclusion d'accords sur l'accès aux ressources et le partage des avantages qui découlent de leur utilisation (par exemple dans le cadre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique) (*bien établi*) {6.3.1.5}.

Les produits qui sont à base de substances biochimiques issues de plantes utilisées en médecine traditionnelle et font l'objet de brevets ont toujours généré des revenus importants pour l'industrie pharmaceutique et l'industrie des produits naturels, mais rarement pour les peuples autochtones et les communautés locales, qui sont pourtant les gardiens des connaissances associées à ces ressources génétiques (*établi mais incomplet*) {6.3.1.5}.

De nombreuses politiques actuelles, telles que les subventions accordées à des activités néfastes pour l'environnement, produisent des impacts négatifs sur la biodiversité (*bien établi*) {5.3.2, 6.2, 6.3.1}.

Les entreprises font souvent pression pour les maintenir en place. Un engagement responsable des entreprises, individuellement et collectivement, en faveur de politiques ambitieuses en matière de biodiversité peut contribuer à une transformation systémique, tandis que les pressions qui s'opposent à de tels changements dans les politiques publiques peuvent perpétuer le statu quo. La divulgation publique des activités de lobbying est essentielle pour maintenir la confiance dans l'intégrité des entreprises (*établi mais incomplet*) {5.7.2, 5.7.3, 5.7.4}. Une cohérence réglementaire entre les ministères et à tous les niveaux de gouvernance est indispensable pour supprimer les incitations néfastes et intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles (*bien établi*) {6.4.3}.

La divulgation publique de l'impact de l'activité des entreprises et de leurs relations de dépendance peut favoriser une plus grande transparence, instaurer la confiance et aider les pouvoirs publics et les acteurs financiers à faire respecter les lois et les réglementations en vigueur (*établi mais incomplet*) {5.7.4, 6.3.1.4}. Les pouvoirs publics et les acteurs financiers peuvent élaborer des cadres cohérents d'estimation des risques, ainsi que des modèles normalisés de communication d'informations par les entreprises, et promouvoir ou imposer la mise en place d'obligations d'information sur les impacts, relations de dépendance, risques et opportunités relatifs à la biodiversité (*bien établi*) {6.3.1}.

Les visions du monde et les approches pour définir l'importance relative de divers concepts qui sous-tendent les normes en matière de communication et de divulgation d'informations ont des répercussions sur la manière dont les entreprises sont tenues responsables. L'intégration de valeurs sociales diverses peut rendre les normes plus efficaces (*bien établi*) {4.6, 5.2.2, 6.3.1, 6.3.3}.

Les politiques volontaires et les orientations et initiatives pilotées par les entreprises, telles que les principes et politiques de financement établis par les associations professionnelles et les tables rondes sur les produits de base, peuvent compléter les règles officielles et contribuer à créer des conditions équitables entre les différentes zones géographiques, les différents secteurs et les différentes chaînes de valeur (*bien établi*) {5.4, 5.7.2, 5.7.3, 6.3.1}.

B3. Des instruments économiques et financiers efficaces peuvent inciter les entreprises à prendre en compte les risques, opportunités, coûts et avantages liés aux impacts de leur activité et à leur dépendance à l'égard de la biodiversité (*bien établi*).

Les instruments financiers et économiques peuvent contribuer à faire concorder les rendements pour les entreprises avec des résultats positifs pour la biodiversité et la société (*établi mais incomplet*) {5.3.1, 6.1, 6.2, 6.3.2}. Un tel alignement suppose de supprimer, d'éliminer progressivement ou de réformer les incitations financières qui favorisent la perte de biodiversité et de renforcer les incitations positives en faveur de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable de la biodiversité (*bien établi*) {5.3.2, 6.3.2}. Les pouvoirs publics, les banques centrales et les organismes de réglementation et de surveillance financières, les banques publiques de développement et les institutions financières internationales peuvent encourager les institutions financières à fournir des services financiers (prêts, investissements, polices d'assurance, etc.) d'une manière qui favorise la conservation et les pratiques durables tout en décourageant les activités néfastes (*bien établi*) {5.6.4, 6.3.2}.

Les pouvoirs publics peuvent promouvoir la prise de mesures au moyen d'instruments économiques tels que les taxes, les subventions, les paiements pour services liés aux écosystèmes, les marchés environnementaux et les mécanismes multilatéraux de partage des avantages, tels que le Fonds de Cali pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (*bien établi*) {6.3.1, 6.3.2}. Ils peuvent réformer les politiques budgétaires par la suppression, l'élimination progressive ou la réforme des subventions néfastes et par la promotion d'incitations positives (*bien établi*) {6.3.2}. Des fonds publics peuvent être alloués à la recherche et à la surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux

populations, à l'éducation et au renforcement des capacités, à des mesures ciblées en faveur de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques, ainsi qu'à la conservation, à la restauration et à l'utilisation durable de la biodiversité (*bien établi*) {6.3.2}.

Les pouvoirs publics peuvent promouvoir et les institutions financières peuvent mettre en œuvre des instruments novateurs pour financer des projets en matière de biodiversité, tels que des obligations vertes, des paiements pour services liés aux écosystèmes, des systèmes de crédits biodiversité à haute intégrité, des fonds pour la conservation de la nature et des prêts liés à la durabilité, selon qu'il convient (*bien établi*) {5.6.4, 6.3.2}. Les banques centrales et les organismes de surveillance peuvent contribuer à promouvoir la transparence au moyen de réglementations financières et d'une gestion des risques qui tiennent compte de la biodiversité (*établi mais incomplet*) {6.3.2}. Les banques publiques de développement peuvent promouvoir les investissements dans des projets de restauration au moyen de financements mixtes, tandis que les institutions financières internationales peuvent fournir une assistance technique et des dispositifs de financement conditionnel (*établi mais incomplet*) {6.3.2}. Que ce soit de manière individuelle ou collective, les institutions financières jouent un rôle central dans la mobilisation de financements et la réforme des systèmes financiers mondiaux et nationaux en vue de permettre aux entreprises de prendre des mesures porteuses de changement (*établi mais incomplet*) {5.6.4, 6.3.2}.

Les structures financières existantes désavantagent souvent les peuples autochtones et les communautés locales, ce qui crée des disparités économiques et sociales (*établi mais incomplet*) {6.3.2.3}. Les entreprises peuvent plaider en faveur de politiques inclusives et de la suppression des obstacles financiers, ce qui est essentiel pour promouvoir l'équité économique (*établi mais incomplet*) {6.3.2.3}. En outre, les entreprises peuvent adopter de nouveaux modèles économiques qui concordent avec les valeurs des peuples autochtones et des communautés locales (*établi mais incomplet*) {6.3.2.3}.

B4. Les valeurs et normes sociales qui façonnent les préférences des consommateur(rice)s et déterminent les comportements acceptables des entreprises peuvent contribuer à susciter une transformation en profondeur (*bien établi*).

Les valeurs sociales, les normes et la culture contribuent à déterminer les comportements acceptables des entreprises et jouent un rôle important pour promouvoir une transformation en profondeur (*établi mais incomplet*) {5.3, 6.1}. Tous les acteurs jouent un rôle essentiel dans le renforcement de l'inclusion et de l'équité et veillent ainsi à ce que les peuples autochtones et les communautés locales participent à des procédures de prise de décisions qui respectent le principe du consentement libre, préalable et éclairé (*établi mais incomplet*) {5.2.2, 6.1, 6.2, 6.3.3}. Les pouvoirs publics peuvent promouvoir des pratiques éthiques par une réglementation de la publication d'informations sur la durabilité, l'établissement de normes, la fourniture d'un appui pour le respect des accords relatifs à l'accès aux ressources et au partage des avantages qui découlent de leur utilisation et l'incitation des entreprises à adopter des pratiques durables (*établi mais incomplet*) {5.3.1, 6.3.1, 6.3.3}.

La société civile peut promouvoir une modification des valeurs sociales et du comportement des consommateur(rice)s au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation, de plaidoyer, de responsabilisation et de collaboration (*établi mais incomplet*) {6.2}. Les campagnes de sensibilisation peuvent accroître la prise de conscience, favoriser des habitudes de consommation durables et encourager les entreprises à aligner leurs activités sur les objectifs en matière de biodiversité (*établi mais incomplet*) {6.3.3.2}. Lorsqu'elle facilite les partenariats, la société civile veille à la prise en compte des besoins environnementaux et sociétaux (*établi mais incomplet*) {6.3.3.1}. La société civile et les organisations non gouvernementales peuvent accroître la transparence et le respect du principe de responsabilité (*établi mais incomplet*) {6.3.1}. La société civile joue également un rôle clef dans l'élaboration de stratégies de surveillance et de systèmes de vérification efficaces (*établi mais incomplet*) {6.3.4.1}. Ainsi, des campagnes peuvent être menées à l'appui de la généralisation de pratiques commerciales, de prêts et d'investissements responsables par l'exercice d'une pression sur les institutions financières pour qu'elles améliorent leurs stratégies de mobilisation et évitent de financer des activités néfastes (*établi mais incomplet*) {6.3.1, 6.3.3}. Les entreprises peuvent utiliser la signalisation sociale pour influencer sur les choix des consommateur(rice)s et les normes sociales (*établi mais incomplet*) {5.4.4}. Tous les acteurs ont un rôle à jouer dans la promotion d'une culture de suffisance et dans la transition de modes de consommation non durables vers des modes de vie et des modèles économiques durables (*établi mais incomplet*) {5.6.1}.

Dans de nombreux pays, les mécanismes qui permettent aux peuples autochtones et aux communautés locales de surmonter les structures de pouvoir inégales, de mener un plaidoyer en faveur de politiques

et de participer équitablement aux activités commerciales ne suffisent actuellement pas pour garantir que les entreprises respectent les procédures de gouvernance collective définies par les communautés (*établi mais incomplet*) {5.3.2, 6.2, 6.3.3}. Les entreprises qui dépendent de la biodiversité ou qui ont un impact sur celle-ci dans les territoires des peuples autochtones et des communautés locales peuvent adopter des politiques qui garantissent que leurs procédures de prise de décisions sont inclusives (*établi mais incomplet*) {5.6.1, 5.6.2, 6.3.3.1, 6.4.7}. De tels mécanismes permettraient d'intégrer dans les objectifs et les stratégies des entreprises les préoccupations des peuples autochtones et des communautés locales au sujet des impacts potentiels des activités commerciales et des relations de dépendance qui en découlent (*établi mais incomplet*) {2.7.2, 5.6.1, 6.3.3.1}.

Toutes les parties prenantes, y compris les entreprises, peuvent tirer profit de l'alignement de leurs activités sur des valeurs sociales, des normes et une culture qui respectent les traditions culturelles et mettent l'accent sur la gestion responsable de la biodiversité (*établi mais incomplet*) {5.3.1, 6.3.3}. Le dialogue avec les peuples autochtones et les communautés locales permet aux entreprises d'intégrer des savoirs autochtones et locaux dans leurs activités, ce qui favorise le respect mutuel et contribue à l'obtention de résultats positifs (*établi mais incomplet*) {6.3.3}. Les partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales peuvent mettre en lumière les valeurs relationnelles de la nature et souligner les impacts à long terme des décisions de gestion actuelles (*établi mais incomplet*) {5.7.3, 6.3.3.1}.

B5. La production, l'utilisation et l'échange de données ainsi que la mise à profit des technologies peuvent ouvrir aux entreprises de nouvelles possibilités d'action (*bien établi*).

Les pouvoirs publics peuvent mener des activités de surveillance de la biodiversité, collecter des données fiables sur la biodiversité et assurer l'accès à celles-ci, notamment en tirant parti des multiples technologies disponibles telles que l'observation de la Terre et l'intelligence artificielle, tout en tenant compte des limites méthodologiques de ces technologies (*établi mais incomplet*) {1.5.4, 5.3.2, 6.3.4.1}. Conformément aux cadres juridiques dans lesquels ils opèrent, les pouvoirs publics peuvent également faciliter la mise en place de systèmes de surveillance et de renseignement sur la biodiversité, par exemple la boîte à outils de prévision de la biodiversité utilisée en Nouvelle-Galles du Sud (Australie) ou le système d'information sur la biodiversité mis en place en Malaisie (*bien établi*) {5.6.2, 6.3.4.3}. La mise à profit des technologies et l'échange de données par les pouvoirs publics peuvent faciliter la mise en œuvre d'accords multilatéraux, tels que la Convention sur la diversité biologique (*bien établi*) {6.3.1}.

Les pouvoirs publics, les entreprises, les institutions financières et d'autres acteurs, tels que les universités et les organisations non gouvernementales, peuvent collaborer afin de mettre en place une gouvernance et une infrastructure fiables et rationalisées des données qui permettent leur échange tout au long des chaînes de valeur ainsi qu'avec les institutions financières. Dans ce contexte, les entreprises peuvent jouer un rôle de catalyseur en faisant en sorte que les données et les outils relatifs à la biodiversité soient accessibles au public en tant que ressources partagées, notamment au moyen d'une collaboration préconcurrentielle en matière de technologies et de données (*établi mais incomplet*) {5.7.2, 5.7.3, 6.1}. Les entreprises et les institutions financières peuvent générer, utiliser et échanger des données, mettre à profit les technologies qui facilitent les études d'impact et créer et utiliser des modèles qui intègrent la biodiversité et les contributions de la nature aux populations dans les approches économiques et financières (*établi mais incomplet*) {5.6.4, 5.7, 6.3.4.4}. Les organismes de normalisation peuvent utiliser les données et les technologies pour promouvoir la transparence et la cohérence entre les secteurs et les pays en incitant les entreprises à divulguer leurs impacts sur la biodiversité, par exemple en élaborant des méthodes de comptabilisation et des cadres de divulgation comparables qui reflètent les différents contextes écologiques et régionaux et vont au-delà des bénéfices et des enjeux financiers (*établi mais incomplet*) {5.4, 5.7.3, 6.3.4.2}. La société civile peut favoriser la transparence au moyen de la surveillance et de la communication d'informations sur la biodiversité. Les campagnes et les collaborations peuvent sensibiliser le public et lutter contre la désinformation tout en promouvant des pratiques responsables en matière de biodiversité grâce à des ressources de données accessibles (*établi mais incomplet*) {6.3.4.1}. Bon nombre de ces approches sont déjà mises en œuvre dans le cadre d'outils, d'initiatives et d'expériences existants (*bien établi*) {1.4.1, 5.6, 5.7, 6.3}.

Les connaissances approfondies des peuples autochtones et des communautés locales sur les écosystèmes locaux et l'élaboration d'outils modernes de collecte et d'analyse de données peuvent favoriser la mise en place d'un système dynamique de surveillance de la biodiversité (*établi mais incomplet*) {6.2, 6.3.4.1}. L'accès aux technologies peut également aider les peuples autochtones et les communautés locales à surveiller les changements environnementaux, à mener des évaluations de

l'impact sur l'environnement des activités menées par les entreprises sur leurs territoires, à participer à l'analyse des risques et des opportunités et à soutenir une plus grande responsabilisation par l'affirmation de leurs droits et revendications (*établi mais incomplet*) {6.2.2, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4}. La société civile joue un rôle important dans la production de données, de connaissances et de capacités, notamment par l'intermédiaire d'approches citoyennes, reconnues dans certains pays en tant que sciences participatives (*bien établi*) {1.5.5, 6.2.2.4}.

B6. Le renforcement des capacités et des connaissances de tous les acteurs peut faciliter la mesure de l'impact et des relations de dépendance des entreprises et orienter les mesures qu'elles prennent (*bien établi*).

Les pouvoirs publics et les entreprises peuvent jouer un rôle central pour faciliter un renforcement des capacités (par exemple par l'éducation, des programmes de formation et des campagnes de sensibilisation du public) adapté à certains publics et contextes géographiques. Ils peuvent également stimuler l'accès aux outils de mesure et faciliter l'accès à des données sur la biodiversité qui soient en accès libre et propres à chaque lieu (*bien établi*) {6.3.5.1}.

La société civile et les établissements universitaires peuvent renforcer les capacités en favorisant l'éducation et offrir des perspectives diverses afin de combler le fossé entre les entreprises, les pouvoirs publics et divers groupes tels que les jeunes et les peuples autochtones et les communautés locales, en vue d'assurer une compréhension mutuelle et un dialogue (*établi mais incomplet*) {6.3.5.1, 6.3.5.2}. Les campagnes de sensibilisation du public destinées aux consommateur(rice)s peuvent fournir des informations à l'appui de modes de consommation durables (*établi mais incomplet*) {6.3.3}.

Les acteurs financiers et les institutions financières peuvent compléter les efforts de renforcement des capacités par des programmes d'assistance technique, des outils d'atténuation des risques et des instruments fiscaux (*établi mais incomplet*) {6.3.5.1}. Par ailleurs, les banques publiques de développement pourraient montrer l'exemple par la fourniture d'un appui à des stratégies et des initiatives de planification qui intègrent des considérations relatives à la biodiversité dans les politiques financières et les investissements, ce qui renforcerait efficacement les capacités des institutions financières et des entreprises à agir de manière durable (*bien établi*) {6.3.5.1}.

Les programmes d'éducation et de renforcement des capacités destinés aux entreprises, aux communautés et à la société civile peuvent être adaptés aux besoins, aux réalités et aux systèmes de connaissance des peuples autochtones et des communautés locales (*bien établi*) {6.3.5.3}. La mise en place de tels programmes peut sensibiliser aux savoirs autochtones et locaux et donner aux individus et aux communautés les moyens de participer aux procédures de prise de décisions liés à des activités commerciales (*bien établi*) {6.3.5.3}. Les peuples autochtones et les communautés locales sont des acteurs essentiels pour ce qui concerne les compétences interculturelles et les entreprises peuvent donc bénéficier de la participation de ces communautés à leurs programmes de formation (*bien établi*) {6.3.5.2}.

B7. Toutes les entreprises ont la responsabilité d'agir et peuvent prendre des mesures supplémentaires dans un environnement porteur (*bien établi*).

Un changement transformateur ne saurait survenir sans que toutes les entreprises agissent (*bien établi*) {1.1.2, 5.1, 6.1.2, 6.1.4}. La responsabilité d'agir qui incombe à chaque entreprise peut être déterminée en fonction des objectifs convenus à l'échelle mondiale, des contextes nationaux (y compris les politiques, les lois et les réglementations) et de l'impact de l'entreprise sur la biodiversité et de ses relations de dépendance à son égard. Les objectifs convenus à l'échelle mondiale, tels que la cible 15 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, comprennent des exigences visant spécifiquement les grandes entreprises et les institutions financières transnationales. Ces exigences reflètent le fait que la responsabilité n'est pas répartie de manière égale entre les entreprises (*établi mais incomplet*) {5.2.2}. Le niveau actuel d'action des entreprises est insuffisant pour produire un changement transformateur, en partie parce que l'environnement porteur fait défaut (*bien établi*) {5.1, 6.1.5}. Un environnement porteur efficace permettrait de définir clairement les attentes quant aux acteurs qui doivent agir, les domaines dans lesquels des mesures doivent être prises, les lieux concernés et les résultats à atteindre en matière de biodiversité {1.5, 6.3}. Bien que ces conditions ne soient pas encore pleinement réunies, certaines entreprises prennent des mesures progressives, motivées par divers facteurs (*bien établi*) {5.1, 5.5, 5.6}.

Au nombre des motivations poussant les entreprises à agir figurent des facteurs intrinsèques, tels que les normes morales ancrées dans leur culture interne et leur direction, et des facteurs déterminants,

tels que les moyens d'attirer et de fidéliser leur main-d'œuvre et l'impératif interne de faire face aux risques et de saisir les opportunités liés à la biodiversité (*établi mais incomplet*) {5.3.1}. L'existence de telles motivations dépend du contexte socioécologique dans lequel les entreprises opèrent (*bien établi*) {2.2.3, 2.2.4, 5.3}. Des changements mineurs dans le contexte, tels que des variations du coût des matières premières, du régime réglementaire, de l'état de la biodiversité ou de la disponibilité ou de l'accessibilité de l'information, peuvent modifier les motivations qui poussent les entreprises à agir (*établi mais incomplet*) {5.3.1}. La création d'un changement transformateur dans un environnement porteur approprié permettrait de faire concorder les mesures rentables pour les entreprises avec ce qui est bon pour la biodiversité et la société (*bien établi*) {1.5, 6.1.2, 6.1.3}. La mise en place d'un tel environnement porteur permettrait aux entreprises et aux institutions financières de devenir les actrices d'un changement positif qui contribue à effectuer la transition vers un système économique juste et durable (*bien établi*) {1.5, 5.3.2, 6.1.4}.

B8. Les entreprises peuvent prendre des mesures pour remédier à leurs impacts et relations de dépendance, contribuer à la création d'un environnement porteur et influencer d'autres acteurs (*bien établi*).

Toutes les entreprises, y compris les institutions financières privées, doivent agir. Les priorités varient en fonction de la taille, du secteur et de la structure de l'entreprise, de sa relation avec la biodiversité, du lieu où les résultats peuvent être obtenus le plus efficacement et du degré de contrôle et d'influence de l'entreprise sur les parties prenantes (*établi mais incomplet*) {5.2, 5.6, 5.7}. Pour inspirer d'autres acteurs, les entreprises doivent fournir des rapports solides, transparents et crédibles sur les mesures qu'elles prennent et les résultats qu'elles obtiennent (*bien établi*) {5.7.4}.

Des mesures peuvent être mises en œuvre aux quatre niveaux de prise de décisions auxquels sont mesurés les impacts sur la biodiversité et les relations de dépendance à son égard : entreprise, opérations, chaîne de valeur et portefeuille (*bien établi*) {5.5, 5.6, 5.7}. Des liens étroits unissent les mesures mises en œuvre à tous les niveaux de prise de décisions. Ainsi, les objectifs fixés au niveau de l'entreprise déterminent les mesures prises et les résultats obtenus au niveau des opérations et de la chaîne de valeur (*bien établi*) {5.6, 5.7}. À tous les niveaux de prise de décisions, des mesures peuvent être adoptées de manière individuelle ou collective, notamment par l'intermédiaire de partenariats (par exemple, partenariats publics-privés) (*établi mais incomplet*) {5.7.2, 5.7.3} (**figure SPM.5**).

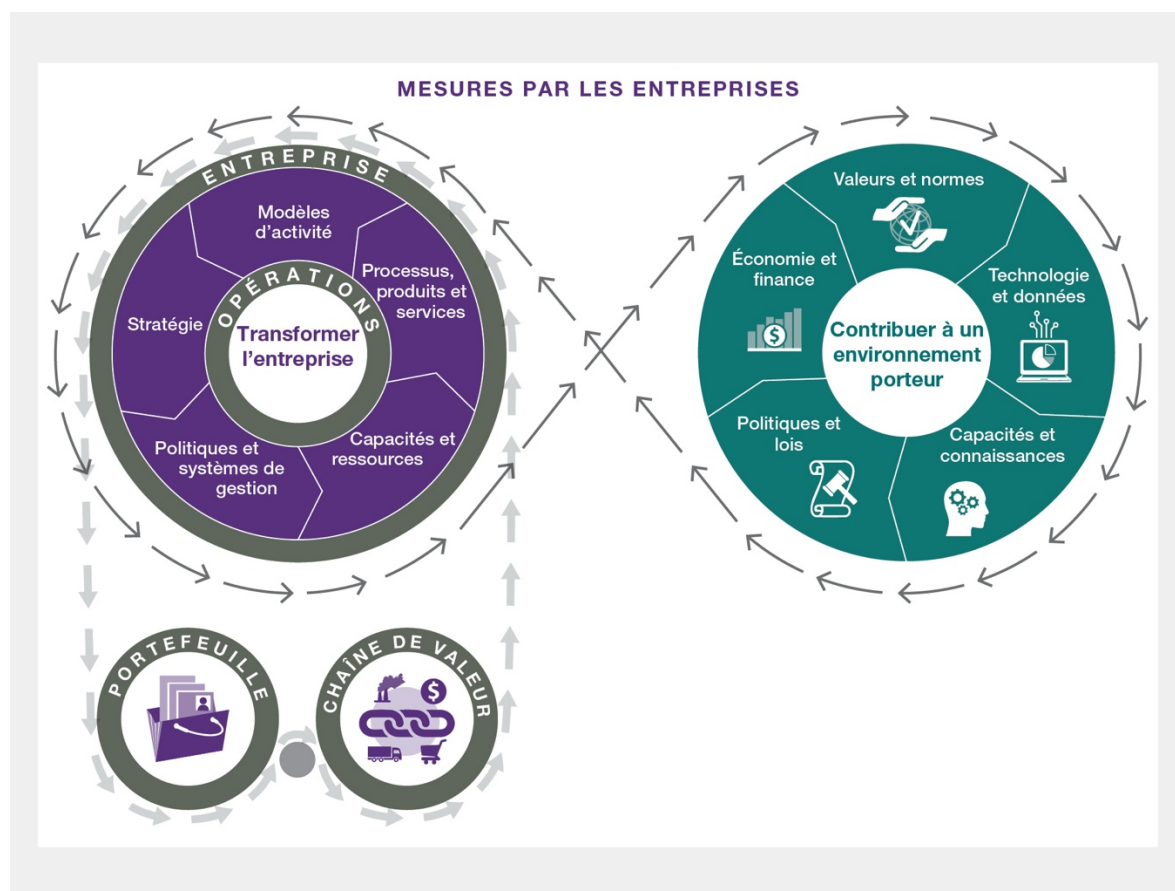


Figure SPM.5. Prise de mesures par les entreprises pour remédier à leurs impacts et à leurs relations de dépendance et pour contribuer à la création d'un environnement porteur. Au niveau des entreprises, celles-ci peuvent définir des stratégies, concevoir des politiques et des systèmes de gestion, allouer des moyens et des ressources, instaurer des innovations en matière de procédures, de produits et de services et envisager d'autres modèles d'activité. De telles mesures peuvent faciliter l'action au niveau des opérations, de la chaîne de valeur et du portefeuille et contribuer à créer un environnement porteur. Les mesures adoptées par les entreprises et l'environnement porteur continuent de s'influencer mutuellement.

B9. Les mesures adoptées au niveau de l'entreprise définissent l'orientation de ses activités, alignent la gouvernance et les ressources sur les ambitions et permettent une mise en œuvre et l'obtention de résultats dans l'ensemble des opérations et des chaînes de valeur (*bien établi*).

Les entreprises peuvent définir des engagements et des objectifs ambitieux en matière de biodiversité, axés sur l'obtention de résultats, et les intégrer dans leur stratégie d'entreprise (*bien établi*) {5.6.1}. Les objectifs en matière de biodiversité sont plus efficaces lorsqu'ils sont élaborés et mis en œuvre en tenant compte de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et de ses relations de dépendance à leur égard, et lorsqu'ils sont alignés sur les objectifs nationaux et mondiaux en matière de biodiversité (y compris les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et la Vision 2050 pour la biodiversité) (*établi mais incomplet*) {2.8, 5.6.1}.

Les entreprises peuvent également élaborer et réviser leurs politiques et normes internes, notamment en matière d'approvisionnement, d'incitations, d'investissement, d'accès aux ressources et de partage des avantages qui découlent de leur utilisation, de conception et d'utilisation des produits et services, de commercialisation, de mobilisation des parties prenantes et de mécanismes de réclamation, ainsi que leurs systèmes de gestion concernant l'évaluation et la surveillance de la biodiversité et la communication et la divulgation des informations correspondantes. Les politiques peuvent soutenir plus efficacement la responsabilisation des entreprises lorsqu'elles sont associées à des cadres comptables qui intègrent la biodiversité, ainsi qu'à des mécanismes de divulgation normalisés qui permettent aux entreprises de rendre compte de leurs impacts, relations de dépendance, risques et opportunités (*établi mais incomplet*) {4.6.1, 5.6.1, 5.7}. Une mise en œuvre efficace suppose d'opérer des changements dans la gouvernance d'entreprise et l'affectation des ressources, qui donnent généralement la priorité aux rendements financiers et à la maximisation des profits pour les actionnaires, en faveur de modèles axés sur des objectifs qui élargissent la responsabilité envers d'autres parties prenantes. De tels changements nécessitent l'alignement des intérêts des actionnaires sur ceux de la société, la mise en place de mesures d'incitation appropriées pour l'équipe de direction et d'encadrement et l'allocation de ressources suffisantes (*établi mais incomplet*) {5.6.1}. L'adoption d'innovations et de nouvelles technologies qui tiennent compte de l'impact des entreprises et de leurs relations de dépendance, pour ce qui concerne les produits, les procédés et les services, peut améliorer les retombées pour la biodiversité dans l'ensemble des opérations et des chaînes de valeur. On peut ainsi citer les approches d'économie circulaire axées sur la durabilité des produits et l'allongement de leur durée de vie (*bien établi*) {5.6.1}. En outre, les entreprises peuvent adopter des politiques qui visent à faciliter les investissements dans la biodiversité au-delà de leurs activités et chaînes de valeur, notamment au moyen de crédits biodiversité à haute intégrité. Enfin, les entreprises peuvent envisager d'autres modèles économiques qui soient alignés sur les objectifs mondiaux en matière de biodiversité et contribuent à un avenir juste et durable. Cela peut se faire, par exemple, par un transfert de propriété au profit de parties prenantes non-investisseuses, la modification des droits de gouvernance et du pouvoir décisionnel ou l'adoption de statuts juridiques qui établissent une responsabilité envers les parties prenantes (*établi mais incomplet*) {5.6.1}.

Les mesures à prendre au niveau de l'entreprise peuvent être éclairées par les informations tirées des données provenant de l'évaluation de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (*établi mais incomplet*) {4.6.1, 5.6.1}. S'il est vrai que de telles informations peuvent orienter et améliorer les résultats, de nombreuses mesures peuvent également être mises en œuvre immédiatement au niveau de l'entreprise, même si les données connexes sont incomplètes, en particulier lorsqu'elles sont conçues et mises en œuvre dans le cadre d'une collaboration constructive avec des parties prenantes internes et externes (*établi mais incomplet*) {5.5, 5.6.1}. Une telle collaboration favorise l'acquisition de connaissances et une gouvernance démocratique de l'environnement et améliore la légitimité des entreprises. Elle peut renforcer les capacités du personnel et le rôle moteur du conseil d'administration en matière d'environnement, mettre en présence divers points de vue sur les valeurs de la biodiversité et les actions à mener en sa faveur et fournir des contributions sur la stratégie à adopter, la définition des objectifs et l'évaluation des impacts et des relations de dépendance. Elle peut

également déboucher sur des exigences et des engagements en matière d’audit, de suivi et d’évaluation des performances (*établi mais incomplet*) {2.8, 4.6.1, 5.5, 5.6.1}.

B10. Améliorer la transparence, la traçabilité et la collaboration au sein de la chaîne de valeur peut aider les entreprises à gérer leurs impacts et leurs relations de dépendance (*bien établi*).

De nombreuses entreprises, en particulier celles qui dépendent de matières premières, accumulent de lourds impacts sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et d’importantes relations de dépendance à leur égard tout au long des chaînes de valeur (*bien établi*) {2.2.3, 3.2.2}. Les entreprises peuvent adopter des approches qui mettent l’accent sur l’intégration tout au long des chaînes de valeur et collaborer avec les fournisseurs et la clientèle (*établi mais incomplet*) {5.6.3}. Elles peuvent commencer par cartographier les chaînes de valeur (compte tenu des parties prenantes et des intrants) et améliorer la traçabilité en reliant les produits et les matériaux à des fournisseurs, des sites et des impacts donnés. Une telle démarche peut les aider à recenser les risques et à hiérarchiser les mesures à prendre, bien que la cartographie au-delà des sources d’approvisionnement directes reste souvent difficile (*établi mais incomplet*) {5.6.3}. Il existe des exemples de progrès au niveau des entreprises et de la chaîne de valeur, tels que les sociétés de l’industrie chocolatière qui ont amélioré le recensement de leurs relations de dépendance à l’égard de la biodiversité afin de prendre de meilleures décisions commerciales grâce à la traçabilité intégrale des matériaux et à des mécanismes renforcés de contrôle des sources d’approvisionnement (*établi mais incomplet*) {5.6.3}.

Une fois la cartographie des chaînes de valeur effectuée, les entreprises peuvent communiquer leurs attentes aux fournisseurs, suivre leurs résultats et s’acquitter de leur devoir de précaution, notamment en traitant les cas de non-conformité (*établi mais incomplet*) {5.6.3}. Les approches qui encouragent une bonne performance environnementale, favorisent l’établissement de relations à long terme et renforcent les capacités des fournisseurs par la formation, l’échange de connaissances et l’innovation sont souvent efficaces pour améliorer les résultats et peuvent être cruciales pour les petites entreprises aux ressources limitées (*établi mais incomplet*) {5.6.3, 5.7.3}. Une gestion efficace de la chaîne de valeur suppose que les entreprises aillent au-delà des exigences en matière d’approvisionnement, de collecte de données et de diligence raisonnable, nouent une collaboration étroite et soutenue avec les fournisseurs et renforcent les capacités de ces derniers. Ce mode de gestion peut inclure les peuples autochtones et les communautés locales, les petites exploitations et les petites et moyennes entreprises, qui disposent souvent de capacités institutionnelles et de ressources limitées. La participation des communautés aux activités de création de valeur telles que la recherche de sources d’approvisionnement, la production et la distribution a été définie comme un facteur de réussite dans la gestion durable de la chaîne de valeur (*établi mais incomplet*) {5.6.3}. Les stratégies axées sur les consommateur(ice)s, telles que l’étiquetage des produits, l’éducation, les incitations et la mobilisation après l’achat, peuvent influencer les comportements et améliorer la transparence ; toutefois, l’efficacité de ces stratégies est restreinte par le scepticisme des consommateur(ice)s, les coûts de certification et la persistance de modèles d’activité qui reposent sur une consommation non durable (*établi mais incomplet*) {5.6.3, 5.7}.

B11. Les entreprises peuvent agir au niveau des opérations pour remédier aux impacts de leurs activités et à leurs relations de dépendance (*bien établi*).

Les entreprises peuvent s’appuyer sur des évaluations de l’impact environnemental et social et des plans de gestion solides à des échelles utiles sur le plan écologique pour éclairer leurs décisions quant à l’emplacement et à la gestion de leurs activités. Ces évaluations peuvent être étayées par un suivi crédible des mesures prises par les entreprises et des résultats obtenus en matière de biodiversité dans le cadre d’un cycle de gestion évolutive (*bien établi*) {4.4, 5.6.2}. Pour obtenir des résultats durables sur le terrain, les entreprises peuvent appliquer la hiérarchie des mesures d’atténuation, qui consiste à éviter en premier lieu de nuire à la biodiversité, puis à réduire au minimum les dommages, à restaurer la biodiversité et à compenser les impacts résiduels, afin de parvenir à un objectif de « zéro perte nette » ou, de préférence, à un gain net en matière de biodiversité et de contributions de la nature aux populations. Les mesures prises à un stade avancé, telles que la restauration et la compensation, sont généralement plus coûteuses, plus incertaines et moins efficaces pour faire revenir la biodiversité à son état de référence, d’où la nécessité de donner la priorité à la prévention et à la réduction au minimum à un stade précoce (*bien établi*) {5.6.2}. Bien que la hiérarchie des mesures d’atténuation soit reconnue comme une pratique optimale, son adoption reste partielle, en partie parce que de nombreuses activités commerciales et leurs impacts ne sont pas soumis à des exigences réglementaires (*bien établi*) {5.6.2}. Très peu d’opérations ont atteint l’objectif de « zéro perte nette » ou démontré leur capacité à le faire (*bien établi*) {5.6.2}. Assurer le suivi suppose de disposer d’indicateurs

sectoriels liés à des objectifs, or les informations communiquées par les entreprises ne contiennent souvent pas les données qui permettraient leur vérification indépendante (*bien établi*) {5.6.2}. Les analyses devraient également tenir compte du déplacement ou de la fuite d'impacts lorsque les opérations se déroulant sur un site donné exercent des pressions sur la biodiversité ailleurs (*bien établi*) {5.6.2}. De plus, il existe des opportunités au niveau des opérations qui permettent aux entreprises d'aller au-delà de l'atténuation des impacts et de s'engager dans la conservation, la restauration et la gestion durable des paysages (*établi mais incomplet*) {5.5, 5.7.1, 5.7.2}.

La participation réelle des parties prenantes, des peuples autochtones et des communautés locales, avant, pendant et après les activités commerciales, est essentielle pour instaurer la confiance, aligner les actions sur les priorités locales et nationales et faire valoir les droits applicables (*bien établi*) {5.6.2.4}. Par exemple, lorsqu'elles établissent leurs activités ou les modifient sensiblement, les entreprises doivent reconnaître et respecter le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que leurs droits respectifs conformément à la législation nationale.

Les savoirs autochtones et locaux peuvent renseigner sur l'état de référence et la surveillance de la biodiversité, faire reconnaître les multiples valeurs de la nature et améliorer la conception des mesures d'atténuation et des pratiques commerciales, ce qui génère des avantages socioéconomiques et environnementaux à long terme. Cependant, une telle intégration reste rare dans la pratique (*établi mais incomplet*) {2.7.2, 3.3.1, 4.6.2, 5.6.2}.

B12. Les institutions financières peuvent réorienter leurs financements afin de se détourner des activités commerciales néfastes et de favoriser celles qui ont des impacts positifs sur la biodiversité (*bien établi*).

Outre les mesures qui s'appliquent à toutes les entreprises, les institutions financières peuvent jouer un rôle central dans la promotion de transitions commerciales alignées sur les objectifs en matière de biodiversité. Les mesures prises et leur influence sur les résultats en matière de biodiversité varient selon les institutions financières et leurs domaines d'activité (par exemple, les prêts, les investissements et les assurances), mais toutes ces institutions ont un rôle à jouer dans la réorientation des flux financiers à l'appui de l'obtention de résultats en matière de biodiversité. Grâce aux approches dites de « financement vert » et de « verdissement du financement », les institutions financières peuvent, respectivement, orienter les flux de capitaux vers des activités commerciales qui ont des impacts positifs sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et les détourner des activités qui ont des impacts négatifs sur ces dernières (*établi mais incomplet*) {5.6.4}.

Les institutions financières peuvent établir et communiquer leurs critères de prise de décisions en matière d'octroi de prêts, d'investissement et d'assurance aux entreprises (*bien établi*) {5.6.1, 5.6.4}. Les décisions fondées sur ces critères sont éclairées par les informations tirées de l'évaluation et de la divulgation précises et fiables des impacts, des relations de dépendance, des risques et des opportunités (*bien établi*) {4.4.1, 4.4.2, 5.6.4}.

Les institutions financières peuvent influencer sur les mesures prises dans l'ensemble de leur portefeuille grâce à des stratégies d'allocation de capital et de gestion responsable, de manière à collaborer avec leurs client(e)s pour aligner leurs pratiques sur les objectifs en matière de biodiversité, exercer leur droit de vote et exclure ou se désengager des activités néfastes (*bien établi*) {4.1.2, 4.4.1, 5.6.4}. Compte tenu de la nécessité de soutenir les activités des entreprises, les institutions financières peuvent également dialoguer avec elles pour encourager la prise de mesures susceptibles d'améliorer leurs résultats ou de favoriser la transition de leurs activités. Cela vaut particulièrement dans le cas des sites et activités pour lesquels tant les investissements initiaux que les risques sont importants, notamment s'agissant des petites et moyennes entreprises qui œuvrent pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (*bien établi*) {6.4.3}.

Outre la réorientation des flux financiers pour les détourner des activités néfastes, les institutions financières peuvent décider le déploiement d'instruments et de stratégies tels que le financement mixte, l'investissement à impact et les obligations vertes ou liées au développement durable, afin de fournir des capitaux aux entreprises qui participent à la conservation, la restauration ou l'utilisation durable de la biodiversité. Les institutions financières peuvent également contribuer à des initiatives telles que le Fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité (*établi mais incomplet*) {5.6.4.5, 5.6.4.6, 5.6.4.7}.

B13. Des obstacles persistent pour les entreprises et autres acteurs, avec des disparités importantes selon les contextes nationaux et sectoriels (*bien établi*).

Les obstacles à l'action concernent tous les groupes d'acteurs (**tableau SPM.4**). Ces obstacles ne gênent pas tous les acteurs dans la même mesure et peuvent toucher de manière disproportionnée les petites et moyennes entreprises et les institutions financières des pays en développement (*bien établi*) {5.3.2, 5.4, 5.6}. L'action est limitée par des obstacles systémiques tels que les modèles d'activité à but lucratif et les systèmes économiques qui mesurent le progrès à l'aune du produit intérieur brut, la faiblesse des mesures d'incitation, un accès limité aux ressources financières et les lacunes en matière de connaissances et de données, y compris le manque de mesures quantitatives et comparables de l'impact des activités commerciales (*bien établi*) {3.6.3, 5.3.2}. Des initiatives pilotées par les milieux d'affaires visant à lever certains de ces obstacles ont vu le jour, mais elles tendent à cibler les grandes entreprises et risquent de privilégier la divulgation d'informations au détriment de l'obtention de résultats concrets en matière de biodiversité. Le flou et l'ambiguïté des attentes des consommateurs et consommatrices, des investisseurs et des pouvoirs publics empêchent les entreprises de contribuer de manière cohérente et crédible à la réalisation des cibles et objectifs mondiaux en matière de biodiversité (*bien établi*) {5.3.2}.

Tableau SPM.4. Exemples d'obstacles à la prise de mesure dans toutes les composantes d'un environnement porteur

Composante d'un environnement porteur	Obstacles à la prise de mesures
Politiques et lois 	- Politiques en matière de biodiversité ou volonté politique insuffisantes ou incohérentes (par exemple, manque d'ambition ou de précision pour orienter l'action des entreprises) - Absence de réglementation imposant la divulgation des impacts, des risques et des opportunités liés à la biodiversité - Fragmentation réglementaire entre les différentes juridictions - Injonctions réglementaires contradictoires - Absence de réglementation visant à lutter contre les risques liés à la nature dans le secteur financier - Faible application des règles - Activités négatives de lobbying par les entreprises résultant en un abus d'influence - Corruption et activités illégales - Pression pour obtenir des résultats rapides - Absence de conditions équitables
Économie et finance 	- Orientation vers des profits à court terme et incitations financières limitées pour prendre des mesures ayant des effets à long terme - Limites de l'obligation fiduciaire : les mandats exécutifs ne tiennent pas compte des considérations environnementales et sociales - Mesures d'incitation ayant des effets pervers en ne tenant pas compte des impacts sur la biodiversité - Sanctions faibles ou inexistantes en cas de déclin de la biodiversité (soit aucune obligation de restaurer, de rétablir ou de réparer les dommages causés) - Ressources financières limitées allouées à des investissements qui visent à améliorer les résultats en matière de biodiversité, en particulier dans les petites et moyennes entreprises - Capacités insuffisantes à évaluer les stocks et les flux de capital naturel ainsi qu'à déterminer les différentes valeurs (y compris économiques) des services écosystémiques - Absence de prise en compte des externalités négatives
Valeurs et normes 	- Priorités contradictoires des groupes de la société civile - Faible pression de la société sur les entreprises pour qu'elles prennent des mesures en faveur de la biodiversité ou réduisent les atteintes à celle-ci - Attentes floues des consommateurs(rice)s, investisseurs et pouvoirs publics en ce qui concerne les activités commerciales - Culture d'entreprise profondément ancrée et responsabilité fragmentée en matière de biodiversité au sein des entreprises - Insuffisance du rôle de gardien et de la reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales - Déséquilibres de pouvoir limitant ou compromettant les possibilités de coopération entre plusieurs acteurs
Technologie et données 	- Manque d'accès aux technologies, aux données, aux modèles et aux scénarios, ainsi qu'aux connaissances nécessaires à leur utilisation, et absence de mesures d'incitation et de réglementation pour favoriser leur adoption - Faible qualité des données - Incohérence des indicateurs et multiplication des orientations, ce qui est source de confusion - Faiblesse des systèmes de suivi des données au sein des entreprises - Manque d'accès aux informations scientifiques - Absence de méthodes permettant aux entreprises de traduire les objectifs mondiaux en matière de biodiversité à un niveau de détail suffisant pour prendre des décisions efficaces et agir
Capacités et connaissances 	- Sensibilisation insuffisante à l'impact des entreprises sur la biodiversité et à leurs relations de dépendance à son égard (par exemple, manque de connaissances des investisseurs) - Capacités, connaissances et compétences limitées pour mener des actions efficaces - Faible adoption des outils par les entreprises - Manque de visibilité et de transparence dans le cadre des activités des entreprises et tout au long des chaînes de valeur - Manque d'informations sur les liens entre les activités des entreprises et les résultats en matière de biodiversité

Traçabilité {1.1.2, 1.3, 1.5.2, 2.5.5, 4.5.3, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4, 5.6, 6.3, 6.4}

C. Mesurer les impacts des activités des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et la dépendance des entreprises à leur égard

C1. Une grande variété de méthodes et d'indicateurs sont disponibles. Cette diversité est nécessaire pour mesurer les impacts de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et la dépendance des entreprises à leur égard (*bien établi*).

Il importe de recourir à différents indicateurs et méthodes pour mesurer les divers aspects de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, aucun indicateur ni aucune méthode ne pouvant à eux seuls mesurer la totalité des impacts et des relations de dépendance sur l'ensemble des secteurs et des sites (*bien établi*) {2.3, 2.4, 3.3, 4.1, 4.2, 4.4}. La capacité à rendre compte des impacts, des impacts cumulatifs et des relations de dépendance pour un endroit donné, au sein d'un même secteur ou pour l'ensemble de la chaîne de valeur diffère d'une méthode à l'autre (**tableau SPM.5**) (*bien établi*) {2.3, 2.4, 3.3}. Les méthodes peuvent être classées en cinq grandes catégories : modèles économiques environnementaux à grande échelle, approches fondées sur le cycle de vie, analyse spatiale, cartographie et surveillance participatives et observations fondées sur l'emplacement (*bien établi*) {2.3, 3.3, 4.2}. Ces approches font appel à différents types d'indicateurs pour mesurer les impacts et les relations de dépendance, notamment des indicateurs pour évaluer l'état et l'importance d'un lieu en matière de biodiversité (à la fois pour les espèces et les écosystèmes) et des indicateurs pour évaluer les contributions potentielles et réelles de la nature aux populations et au bien-être humain, afin de rendre compte des différentes valeurs de la nature (*bien établi*) {3.3, 4.2}. Il est possible d'appliquer des méthodes d'attribution d'une valeur monétaire quantitative et non monétaire qualitative (y compris du point de vue socioculturel) pour comprendre les conséquences des impacts et des relations de dépendance sur les différents aspects essentiels du bien-être humain (*bien établi*) {2.3.4, 2.3.5, 3.3, 4.6.1}. On associe souvent plusieurs méthodes afin d'améliorer la précision ou d'étendre la couverture des mesures (*bien établi*) {2.4.1, 3.3, 4.2.3}. Le choix des méthodes et des indicateurs mis en œuvre a des répercussions sur la représentation des différentes valeurs de la nature (*bien établi*) {2.3, 2.4, 3.3, 4.3.2, 4.6}.

Il convient de sélectionner soigneusement les méthodes utilisées, afin de s'assurer qu'elles sont adaptées à l'objectif de l'entreprise auquel elles sont appliquées (*établi mais incomplet*) {4.2, 4.4}. L'adaptation à la finalité dépend de la couverture, de la précision et de la réactivité (*bien établi*) {2.3, 2.4, 3.3, 4.4}.

La couverture d'une méthode fait référence à la fois à l'échelle géographique qu'elle recouvre et à la mesure dans laquelle elle prend en compte les impacts de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et la dépendance des entreprises à leur égard (*établi mais incomplet*) {4.2.1}. Pour être considérée comme adaptée à la finalité, une méthode doit analyser tous les types de pression et tous les impacts associés à une entreprise, ainsi que toutes ses relations de dépendance, aux échelles géographique et temporelle correspondantes (*établi mais incomplet*) {4.2.1}.

La précision d'une méthode désigne la mesure dans laquelle les résultats décrivent correctement ce qu'ils sont censés mesurer (*établi mais incomplet*) {4.2.1}. La précision requise pour qu'une méthode soit considérée comme adaptée à la finalité varie selon les applications (*établi mais incomplet*) {4.2.1}. La plupart des décisions des entreprises n'exigent pas une précision élevée dans les résultats : il suffit que ces derniers soient dans la bonne direction (*bien établi*) {4.4}. Par exemple, si une méthode fournit des informations adéquates sur les impacts relatifs de deux matières premières sur la biodiversité, cela peut permettre d'opter pour l'une plutôt que pour l'autre. Les méthodes qui reposent sur la modélisation (par exemple, la modélisation entrées-sorties à l'échelle de plusieurs régions, les approches fondées sur le cycle de vie et la modélisation spatiale) peuvent parfois donner une impression erronée de précision, qui n'est pas étayée par le niveau de détail des données ou modèles sous-jacents ; il est possible de remédier à ce problème en utilisant des données générées par des méthodes ascendantes (par exemple, des observations fondées sur l'emplacement et la cartographie et la surveillance participatives) (*bien établi*) {4.4}. La compréhension des faiblesses des résultats obtenus par différentes méthodes aiderait les décideur(se)s à éviter de prendre des décisions malavisées ou erronées (*bien établi*) {4.4}. Des directives et un renforcement des capacités pourraient aider les entreprises à interpréter correctement les résultats des différentes méthodes, ce qui leur permettrait de prendre des mesures éclairées (*établi mais incomplet*) {4.5}.

La réactivité s'entend de la capacité de la méthode à établir un lien entre les mesures prises par l'entreprise et les changements affectant la biodiversité et les contributions de la nature aux populations (*bien établi*) {4.2}. La réactivité est essentielle pour suivre la modification des pressions

dans le cadre d'une étude d'impact ou la dépendance à l'égard de la biodiversité dans le cadre d'une évaluation des relations de dépendance, et pour détecter les évolutions dans le temps attribuables aux actions et activités de l'entreprise (*bien établi*) {4.4}. L'imputation des changements observés en matière de biodiversité ou de contributions de la nature aux populations doit faire appel à des états des lieux et à des analyses contrefactuelles et tenir compte des décalages dans le temps, des effets indirects et de la variation des conditions de référence (*bien établi*) {4.2, 4.4, 5.2.1}.

Tableau SPM.5. Exemples de l'application de méthodes pour évaluer les impacts et les relations de dépendance des entreprises. Les méthodes d'évaluation socioculturelle et monétaire, les approches intégrées et les cadres comptables peuvent également contribuer à évaluer les impacts et les relations de dépendance {tableaux 2.2, 3.1 et 4.6}.

Catégories de méthode	Exemples d'évaluation des relations de dépendance {tableau 2.2}	Exemples d'études d'impact {tableau 3.1}
Observations fondées sur l'emplacement 	Des données primaires provenant de petites exploitations agricoles d'Amérique du Sud ont été utilisées pour évaluer l'influence de la pollinisation naturelle sur la nouaison chez le caféier. Les petit(e)s exploitant(e)s agricoles et les pêcheur(se)s ont eu recours à des relevés visuels pour évaluer la richesse, l'uniformité et la prédominance relative des espèces.	Des images satellites ont servi à quantifier les impacts directs et indirects de l'exploitation minière industrielle sur la déforestation dans les régions tropicales du monde entier. Des prélèvements sur le terrain ont été effectués pour mesurer l'abondance et la diversité des oiseaux, des plantes, des insectes et des araignées dans des champs de cultures de différentes tailles en Amérique du Nord.
Cartographie et surveillance participatives 	Les communautés locales de pêcheur(se)s en Afrique de l'Ouest, en tant que parties prenantes clés qui représentent les peuples autochtones et les communautés locales, ont collaboré avec des chercheur(se)s pour cartographier et évaluer les pêcheries, afin de mettre en évidence la dépendance des activités de pêche artisanale à l'égard de la santé des habitats côtiers et des mangroves. En Asie du Sud-Est, les peuples autochtones et les communautés locales, en conjonction avec une entreprise de mariculture, ont cartographié les contributions essentielles de la nature marine aux populations, afin de mettre en évidence leur dépendance commune à l'égard de la santé des récifs et des mangroves, ce qui a permis d'orienter la gestion des ressources de sorte qu'elle soit plus inclusive et durable.	La cartographie participative a permis de recenser les impacts potentiels des parcs éoliens en mer sur les pêcheries locales et la biodiversité marine en Amérique du Sud. Des observateur(ice)s locaux(les) et des scientifiques ont collaboré pour évaluer la pollution de l'eau et ses impacts en aval d'une mine de charbon en Afrique australe.
Analyse spatiale 	La superficie des ressources en plantes médicinales en Asie du Nord-Est a été recensée et classée, afin de mettre en évidence la dépendance de l'industrie à l'égard de certains habitats végétaux et de la productivité des écosystèmes. Des modèles d'apprentissage automatique prévoient une évolution des zones de culture du raisin en Europe centrale et occidentale, ce qui souligne la dépendance du secteur viticole à l'égard de conditions climatiques et pédologiques liées à la biodiversité.	Différents tracés potentiels de lignes électriques ont été superposés à des couches de données environnementales et sociales afin d'évaluer leur impact sur des zones écologiquement sensibles et socialement complexes en Afrique australe. Une modélisation mondiale de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations a été associée à l'emplacement des actifs de plus de 2 000 entreprises, afin de quantifier leurs impacts directs
Approches fondées sur le cycle de vie 	Dépendance des systèmes de production rizicole à l'égard de l'approvisionnement en eau, ainsi que de la séquestration du carbone et de la réglementation de la qualité de l'eau et de l'air en Asie du Sud, en Asie du Nord-Est et en Amérique du Nord.	Une analyse du cycle de vie et des modèles entrée-sortie multirégionaux à dimension environnementale étendue ont été combinés pour évaluer les impacts sur la biodiversité d'un ensemble de 3 000 entreprises à l'échelle mondiale. L'analyse du cycle de vie a été associée à la modélisation spatiale, afin d'évaluer les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques d'autres sources de matières premières pour les bioplastiques provenant d'Amérique du Sud et d'Amérique du Nord.
Modèles économiques environnementaux à grande échelle 	Il a été estimé que les besoins de l'agriculture en matière de pollinisation l'emportaient sur les coûts de plusieurs mesures de réduction visant à protéger les pollinisateurs en Europe centrale et occidentale.	Des modèles entrée-sortie multirégionaux imbriqués ont servi à quantifier les impacts de la production de viande bovine sur les espèces animales menacées en Océanie par voie des chaînes d'approvisionnement locales et mondiales.

Objectif de la mesure



Sélection: définir les priorités pour lesquelles une analyse ou des mesures supplémentaires sont nécessaires



Comparaison des options: évaluer les impacts et relations de dépendance potentiels des activités commerciales par rapport à d'autres solutions



Suivi de l'évolution possible des impacts et relations de dépendance: mesurer l'évolution des pressions au fil du temps dans le cadre d'une étude d'impact ou l'évolution de la dépendance des activités commerciales à l'égard des contributions de la nature aux populations au fil du temps dans le cadre d'une évaluation des relations de dépendance



Observation de l'évolution de la biodiversité: mettre en évidence les changements positifs ou négatifs observés au niveau de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations qui sont attribuables ou liés aux activités ou mesures des entreprises en matière de biodiversité

C2. On dispose de méthodes pour étayer toutes les décisions des entreprises et il est possible de sélectionner des méthodes adaptées à la lumière de l'objectif et du niveau de prise des décisions (*bien établi*).

Afin de définir les méthodes de mesure appropriées en fonction du contexte décisionnel, il convient d'examiner les quatre principaux objectifs des mesures de la biodiversité (**tableau SPM.6**) et les quatre niveaux de prise de décisions au sein de l'entreprise (**figure SPM.6**). Quels que soient les objectifs de l'entreprise, les observations fondées sur l'emplacement (y compris les cartes pertinentes et la télédétection) peuvent informer les évaluations de la biodiversité au niveau des opérations, souvent à l'aide de données existantes ; de telles observations peuvent nécessiter une importante collecte de données lorsqu'il s'agit d'éclairer des décisions dont la couverture géographique est plus large (décisions ayant une influence sur les chaînes de valeur, les stratégies et les portefeuilles des entreprises) (*bien établi*) {4.4}. De ce fait, les décisions prises à ces niveaux s'appuient souvent sur des indicateurs agrégés et des données indirectes (*bien établi*) {4.4}. Les méthodes ascendantes, telles que les observations fondées sur l'emplacement ou la cartographie et la surveillance participatives, qui font appel à la collecte de données primaires pour alimenter un large éventail d'indicateurs et tenir compte des spécificités locales, représentent plus efficacement les différentes valeurs de la nature (*bien établi*) {4.4}. Les indicateurs agrégés¹⁹, qui sont produits par des méthodes descendantes reposant sur des modèles, ne sont pas adaptés lorsqu'il s'agit de mesurer l'évolution de la biodiversité sur certains sites, de prendre des décisions relatives à des sites donnés ou de sélectionner tel ou tel investissement (*bien établi*) {4.4}.

Tableau SPM.6. Objectifs de la mesure et exemples d'application

Objectif de la mesure	Exemples d'application
Sélection 	• Portefeuilles d'investissement • Produits ou secteurs d'activité • Types de matériau ou de chaîne d'approvisionnement • Emplacement des opérations
Comparaison des options 	• Sélection par le(a) gestionnaire de portefeuille de titres pour un fonds d'investissement • Choix par les entreprises de types de matières premières pour leurs produits ou d'un fournisseur donné • Évaluation par les entreprises de l'impact relative des nouvelles acquisitions envisagées • Choix par les entreprises d'un site pour mener leurs opérations
Suivi de l'évolution des impacts et relations de dépendance potentielles 	• Suivi par le(a) gestionnaire d'actifs de l'évolution au fil du temps de l'empreinte écologique globale d'un portefeuille d'investissement • Évaluation par l'analyste de crédit de l'évolution des profils de risque des entreprises • Évaluation par les entreprises de l'évolution de leur empreinte sur la biodiversité • Mesure par les entreprises de l'évolution de l'ampleur de leur dépendance potentielle à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations
Observation des changements affectant la biodiversité 	• Évaluation par les entreprises des changements affectant les écosystèmes sur un site donné • Évaluation par les entreprises de l'évolution des contributions de la nature aux populations en lien avec leurs activités • Évaluation par les pouvoirs publics de l'étendue et de la qualité des écosystèmes dans un paysage agricole • Évaluation par les organisations non gouvernementales de l'évolution des populations d'espèces

¹⁹ Par exemple, « abondance moyenne des espèces » ou « fraction d'espèces susceptibles de disparaître ».

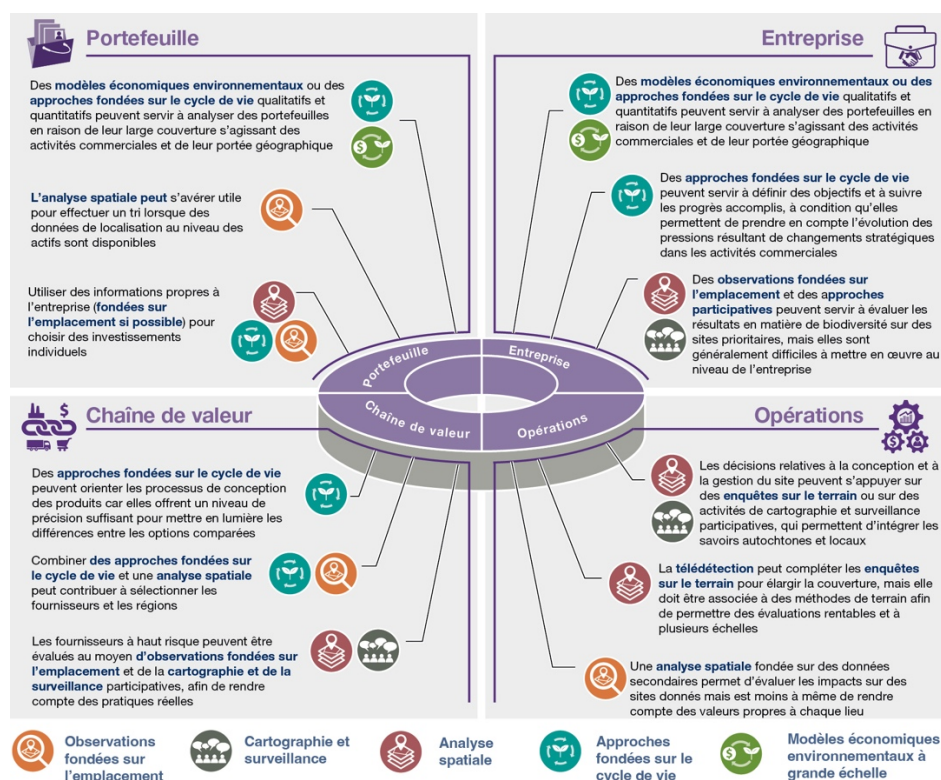


Figure SPM.6. Exemples d'approches de mesures adaptées selon différents niveaux de prise de décisions

C3. L'adoption par les entreprises de méthodes de mesure des impacts et des relations de dépendance est actuellement limitée, tout comme la divulgation d'informations (*bien établi*).

Bien qu'il existe de nombreuses méthodes pour mesurer les impacts et les relations de dépendance, il se peut que le manque de capacités internes et de ressources financières restreigne leur mise en œuvre par les entreprises, ce qui a des conséquences en matière d'équité et de participation d'un pays et d'un acteur à l'autre (*établi mais incomplet*) {4.5.3, 5.3.2}. L'adoption de ces méthodes peut être limitée par l'apparente complexité de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, qu'il est difficile de mesurer à l'aide d'une seule méthode ou d'un seul indicateur et qui suppose d'associer plusieurs méthodes et indicateurs (*établi mais incomplet*) {4.5.3}.

Moins de 1 % des entreprises qui rendent compte publiquement de leurs activités mentionnent leurs impacts sur la biodiversité dans leurs rapports, bien que leur nombre augmente comme suite aux récents cadres et normes de communication et de publication des informations (*bien établi*) {4.5, 5.4}. Parmi les facteurs limitant l'évaluation et la communication d'informations figurent des obstacles liés aux institutions, aux motivations et aux ressources (*bien établi*) (tableau SPM.4) {4.5.3}.

L'évaluation des impacts sur la biodiversité et de la dépendance à son égard demande des compétences et peut être onéreuse (*établi mais incomplet*) {4.5.1, 5.3.2}. Les entreprises sont actuellement peu incitées à mesurer leurs impacts et leur dépendance et à publier des informations à ce sujet (*établi mais incomplet*) {4.5.3}. L'adoption par les entreprises est influencée par les exigences réglementaires, des facteurs financiers et des enjeux réputationnels. Les secteurs soumis à une réglementation au niveau des sites, comme l'extraction minière, mènent plus d'évaluations des impacts sur la biodiversité que les autres (*bien établi*) {4.5.3}. Les institutions financières publient plus de rapports que les entreprises des autres secteurs, étant probablement motivées par les obligations réglementaires existantes et prévisibles en matière de communication d'informations sur la biodiversité et les changements climatiques (*bien établi*) {4.5.3}. La disponibilité d'outils créés spécialement pour le secteur financier peut également expliquer cette adoption plus étendue (*établi mais incomplet*) {4.5.3}.

Des banques centrales et des institutions financières ont mené des évaluations très médiatisées des relations de dépendance au niveau des portefeuilles, afin de mieux appréhender l'exposition aux risques financiers liés à la nature (*bien établi*) {2.5.3, 4.2.4}. Les banques centrales d'au moins huit pays ainsi que de l'Union européenne ont analysé l'exposition des institutions financières à la

dépendance à l'égard de la biodiversité découlant de leurs activités de financement (*bien établi*) {2.5.3}. Ces analyses ont eu un effet de sensibilisation dans le secteur financier (*bien établi*) {2.5.3, 4.5.3}. Toutefois, elles ne distinguent pas les investissements en fonction des secteurs, n'examinent pas la capacité des écosystèmes à fournir des contributions de la nature aux populations et ne tiennent pas compte de l'évolution dans le temps. À ce jour, l'adoption des résultats de ces évaluations est limitée (*bien établi*) {2.5.3, 2.5.5, 4.5.3}. Une récente enquête effectuée auprès d'institutions financières représentant 30 % de la valeur boursière mondiale a constaté que les trois obstacles à l'adoption d'une évaluation et d'une gestion des risques liés à la nature les plus cités sont le manque d'accès à des données fiables, le manque d'accès à des modèles fiables et le manque d'accès à des scénarios (*établi mais incomplet*) (tableau SPM.4) {2.5.5}.

C4. Des données propres à chaque site et chaque activité sur les opérations et les chaînes de valeur sont nécessaires pour améliorer les évaluations d'impact et de dépendance (*bien établi*).

L'impact des entreprises sur la biodiversité et leur dépendance à son égard variant selon les sites, il importe de disposer d'informations relatives à l'emplacement des activités commerciales et des actifs et aux sources d'approvisionnement pour mesurer avec précision l'impact et les relations de dépendance des opérations et des chaînes de valeur des entreprises (*bien établi*) {2.2, 2.3, 2.4, 3.2, 3.3, 4.3, 4.4, 4.5.1, 4.5.2}. Bien qu'il existe certaines données pour faciliter la prise de décisions au niveau des opérations, on constate des lacunes dans la disponibilité et l'accessibilité de ces données et des informations sur l'origine des intrants (y compris les ressources génétiques) utilisés par certaines entreprises, en particulier dans les chaînes de valeur. Ces lacunes sont dues à des faiblesses en matière de traçabilité, de nombreuses ressources faisant l'objet de multiples échanges et transactions tout au long de la chaîne de valeur (*bien établi*) {2.3, 4.4.4, 5.3.2, 5.6.2, 5.6.3}. De telles lacunes dans les connaissances constituent un obstacle important aux efforts déployés par les entreprises pour comprendre l'ampleur réelle de leur impact tout au long de leurs chaînes de valeur, ce qui réduit la visibilité des risques et empêche la prise de mesures qui appuient l'amélioration des pratiques dans certains sites (*établi mais incomplet*) {4.4.3, 5.3.2, 5.6.3, 5.6.4.2}. Pour aller au-delà de la sélection et commencer à mesurer les résultats, il faut également disposer d'informations sur les pratiques (telles que les pratiques agricoles, les méthodes d'extraction minière et les techniques de fabrication) qui correspondent à des sites donnés (*établi mais incomplet*) {4.4}. À l'heure actuelle, les informations propres à un site et aux pratiques de gestion connexes ne sont généralement pas collectées ni communiquées (*bien établi*) {4.4, 4.5}.

C5. Une planification logique au moyen de scénarios relatifs à l'impact sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et à la dépendance à leur égard peut servir à analyser de manière cohérente les risques et les opportunités (*établi mais incomplet*).

Les scénarios permettent aux entreprises de planifier les avenir possibles et d'obtenir des informations sur les opportunités et risques potentiels causés par la modification de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (*bien établi*) {3.6.2, 4.2.4}. Cependant, le recours à la planification au moyen de scénarios reste faible à toutes les échelles (*bien établi*) {4.2.4}. Il existe des informations sur les tendances futures probables en matière de biodiversité et divers scénarios et modèles qui pourraient être utilisés par les institutions financières pour prendre des décisions tournées vers l'avenir et prévoir les résultats futurs (*bien établi*) {2.2, 2.4.2, 2.5.5, 4.2.4}. Des efforts visant à analyser des scénarios à court terme qui prévoient des phénomènes extrêmes, tels qu'une perte totale des contributions de la nature aux populations, y compris les services écosystémiques, sont intégrés aux simulations de crise menées par certaines banques centrales (*établi mais incomplet*) {2.5.5, 4.2.4}. Les scénarios peuvent également servir à analyser les risques systémiques à long terme pour l'ensemble de l'économie qui résultent du déclin de la biodiversité, y compris les points de bascule et les effets en cascade (*établi mais incomplet*) {2.4.5}.

C6. Il importe de disposer d'orientations concrètes pour mesurer la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (*bien établi*).

De nombreuses méthodes qui mesurent la biodiversité et les contributions de la nature aux populations pourraient servir à évaluer les relations de dépendance des entreprises. Leur adoption et leur intégration dans les outils axés sur les entreprises sont limitées, en particulier en ce qui concerne les contributions de la nature aux populations (*bien établi*) {4.5, 5.3.2, 5.4}. En revanche, nombre des

outils et orientations connexes applicables aux entreprises pourraient également servir à évaluer l'impact (*bien établi*) {3.3.2, 4.5}. Certaines méthodes disponibles permettent d'évaluer de manière approfondie la dépendance des entreprises et des portefeuilles financiers sur la base d'informations moyennes du secteur (*bien établi*) {4.2.3, 4.4}. De telles évaluations ont été utilisées pour détecter les relations de dépendance pouvant revêtir une importance (*établi mais incomplet*) {4.5}. Les méthodes et indicateurs qui mesurent les contributions de la nature aux populations propres à chaque site pourraient servir à analyser la dépendance des opérations et des chaînes de valeur, en particulier à l'égard des contributions matérielles ; toutefois, des méthodes facilement accessibles aux entreprises font défaut pour de nombreuses contributions immatérielles et régulatrices (*bien établi*) {4.2.2}. Il demeure nécessaire de disposer d'approches facilement applicables à l'ensemble des activités commerciales, compte tenu, pour chaque site, de la disponibilité et de la fourniture de l'ensemble des contributions de la nature aux populations (*établi mais incomplet*) {4.4}.

C7. Les entreprises peuvent tirer des enseignements des savoirs autochtones et locaux et partager les avantages de manière juste et équitable avec les peuples autochtones et les communautés locales (*établi mais incomplet*).

Les peuples autochtones et les communautés locales détiennent des connaissances approfondies sur la biodiversité et ses valeurs, sa conservation, sa restauration et son utilisation durable (*bien établi*) {2.3.3, 2.3.7.1, 4.3.1}. Il existe des exemples de partenariats entre des entreprises et des peuples autochtones ou des communautés locales, lesquels visent à développer de nouveaux produits et services qui documentent et préservent les savoirs autochtones et locaux, partagent les avantages de manière juste et équitable et respectent les droits des peuples autochtones et des communautés locales, conformément à la législation nationale (*bien établi*) {2.7.2}. Cependant, de tels produits et services ne sont souvent pas reconnus par les entreprises à but lucratif (*établi mais incomplet*) {2.3.3, 2.7.1, 3.3.3, 4.3.1}. Les approches qui visent à mesurer l'impact des activités commerciales sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations ne permettent généralement pas de mesurer de manière adéquate l'impact sur les peuples autochtones et les communautés locales, ni d'intégrer les connaissances des entreprises aux savoirs autochtones et locaux (*établi mais incomplet*) {3.3.3, 4.3.1}. Le fait que la plupart des approches reposent sur des visions du monde anthropocentriques et des valeurs instrumentales, plutôt que sur des visions biocentriques ou pluricentriques, influe sur l'interprétation de l'impact et de la dépendance des entreprises (*bien établi*) {4.3.2}. Afin d'améliorer le dialogue avec les peuples autochtones et les communautés locales, les entreprises doivent reconnaître et respecter le consentement libre, préalable et éclairé de ces derniers, ainsi que leurs droits respectifs conformément à la législation nationale (*établi mais incomplet*) {2.3.3, 2.7.1, 4.3.1, 5.2.2}. Les entreprises peuvent améliorer leurs approches en s'inspirant des entreprises gérées par des peuples autochtones ou des communautés locales, lesquelles appliquent des modèles d'activité qui présentent des avantages sociaux et écologiques évidents, ainsi que des méthodes de travail respectueuses des relations réciproques entre l'être humain et la nature {2.7.2, 4.3.1, 5.7.3}. La collaboration entre le milieu universitaire et les peuples autochtones et les communautés locales peut contribuer à l'intégration des savoirs autochtones et locaux, s'il y a lieu. Bien qu'une telle collaboration se produise dans certains endroits, elle influence rarement les évaluations des entreprises (*établi mais incomplet*) {4.3.1, 5.7.3}.

C8. Combler les lacunes en matière de connaissances et appliquer ces dernières peut rendre la mesure de l'impact des entreprises sur la biodiversité et de leur dépendance à son égard plus robuste et plus pertinente pour la prise de décisions (*bien établi*).

Les lacunes en matière de connaissances nécessaires à la mesure de l'impact et de la dépendance des entreprises peuvent être classées selon cinq grands domaines : a) pertinence des données pour l'entreprise ; b) exhaustivité des preuves ; c) applicabilité des méthodes ; d) accessibilité et transparence des données ; e) adoption des méthodes (**tableau SPM.7**). Combler chacune de ces lacunes en matière de connaissances améliorerait considérablement l'applicabilité de ces dernières par les entreprises et renforcerait la responsabilisation des entreprises. S'agissant des besoins et insuffisances recensés dans la présente évaluation en matière de données, d'adoption et de méthodes, il existe un ensemble de lacunes fondamentales relatives aux connaissances et aux pratiques, y compris la faible adoption des méthodes dans les mesures prises par les entreprises (C3), les lacunes en matière de données sur les sites et les activités des entreprises (C4), l'absence de scénarios cohérents relatifs à la biodiversité (C5), le manque d'orientations pratiques pour mesurer les relations de dépendance (C6) et l'intégration insuffisante des savoirs autochtones et locaux (C7). Pour combler ces lacunes, il faudra

coordonner les investissements publics et privés. En outre, il importe également de parvenir à un équilibre entre rigueur scientifique des mesures et accessibilité financière et applicabilité des méthodes par les entreprises, afin d'appuyer efficacement la prise de mesures par ces dernières. Combler les lacunes en matière de connaissances permettrait d'appliquer ces méthodes à un éventail plus large de contextes de prise de décisions, d'améliorer la cohérence des comparaisons entre les entreprises, les portefeuilles et les pays et de permettre aux entreprises et aux institutions financières de prendre des mesures supplémentaires (tableau SPM.2).

Tableau SPM.7. Lacunes en matière de connaissances et d'application de celles-ci

Catégories de lacunes en matière de connaissances	Description
1. Pertinence des données pour l'entreprise Lacunes caractérisées par un manque de données ou l'absence de données normalisées, ainsi que par des lacunes dans les données relatives à certains thèmes ou répondant à des critères précis	Manque de données et d'informations cohérentes, autodéclarées et exhaustives sur les dépendances et les risques propres à des secteurs ou des entreprises donnés, tant sur le plan géographique que temporel, y compris les données recueillies par les organismes de financement (par exemple dans les domaines des investissements, des prêts et des assurances) en lien avec leurs bénéficiaires et client(e)s {2.2, 2.5, 4.4, 5.3.2} Manque de données granulaires et interconnectables sur les emplacements des activités commerciales tout au long des chaînes de valeur et des portefeuilles, qui permettraient une analyse spatiale des impacts et des relations de dépendance parallèlement aux données sur la biodiversité {2.7, 3.3, 3.4, 4.4, 5.3.2, 5.6.3} Manque de données et de modèles, y compris des données à l'appui des états de référence initiaux, en particulier dans les zones reculées, sur des sujets peu étudiés (par exemple, les invertébrés, les organismes du sol, les écosystèmes marins et la diversité génétique) ou sur le fonctionnement et la capacité des écosystèmes à fournir des contributions de la nature aux populations {2.3, 4.2.2, 5.3.2} Manque de données de référence sur les conditions socioéconomiques, culturelles et environnementales des peuples autochtones et des communautés locales ou sur certains impacts affectant différents sous-groupes au sein des communautés, tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées, avant le lancement des activités commerciales, qui permettraient d'évaluer les mesures d'atténuation {2.7, 3.6} Manque de données produites par les outils et technologies de télédétection pour surveiller l'utilisation des terres et des mers ainsi que les changements d'affectation y relatifs, ainsi que sur les activités commerciales ayant une incidence sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations {6.3.4} Manque de scénarios et de séries chronologiques de données sur des périodes suffisamment longues pour mettre en évidence l'incidence des activités des entreprises et d'autres acteurs (y compris les changements de politique) sur les résultats en matière de biodiversité au sein des économies nationales et infranationales {5.2.3, 5.3.2, 5.5, 6.3.1, 6.3.2}
2 Exhaustivité des données Lacunes caractérisées par un manque ou une insuffisance des informations scientifiques et par un manque de disponibilité des savoirs autochtones et locaux	Insuffisance des connaissances, au sein des entreprises, s'agissant de leurs impacts sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et de leur dépendance à leur égard, notamment en ce qui concerne la manière dont la perte de biodiversité se traduit par un risque pour les entreprises et éclaire la prise de mesures ; au delà de la valeur économique et de la productivité, manque de connaissances sur la valorisation socioculturelle, les valeurs relationnelles, la qualité, la durabilité, les tendances et les risques de perte {2.5, 2.8, 4.5, 4.6, 5.3.2} Insuffisance des preuves pour recenser et hiérarchiser les mesures nécessaires en vue d'inciter les entreprises qui portent la plus grande part de responsabilité et exercent la plus grande influence sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations à mettre en œuvre les mesures ayant le plus fort impact {5.6, 5.7} Lacunes en matière de connaissances, de données et de documentation sur les espèces qui revêtent une importance particulière pour les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi qu'en matière d'informations sur les droits et savoirs de ces peuples et communautés en ce qui concerne les avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques, dans le respect d'un consentement libre, préalable et éclairé, conformément à la législation nationale {6.3.4, 6.3.5} Lacunes en matière de connaissances sur les mécanismes qui relient la transparence et la divulgation des risques (y compris la mise en évidence des échecs) à l'amélioration des performances et des résultats en matière de biodiversité, ainsi que sur les conditions dans lesquelles la divulgation incite à l'action {5.4, 5.6, 5.7} Insuffisance de la compréhension des seuils écologiques, des points de bascule et des boucles de rétroaction, ainsi que de leurs liens avec les impacts des activités commerciales sur la biodiversité {3.2} Insuffisance des études sur l'efficacité des mécanismes, y compris les instruments économiques et financiers, qui visent à détourner les flux financiers des secteurs nuisibles à la biodiversité et examinent la façon dont les investissements contribuent à la perte de biodiversité, ainsi que sur les attitudes à l'égard de ces mécanismes {6.3.2} Manque d'exemples vérifiés et comparables d'initiatives par des entreprises qui détaillent les motivations, les obstacles, les impacts et les résultats, ainsi que les facteurs à l'origine de la réussite ou de l'échec de l'initiative, afin de favoriser l'échange des enseignements tirés et une amélioration commune {5.5, 5.6, 5.7} Manque d'études sur les méthodes qui peuvent être considérées comme fiables et sont les plus utiles dans des contextes commerciaux donnés, y compris la comparaison de différentes méthodes en fonction de leur capacité à influencer à la fois les résultats en matière de biodiversité et les pratiques commerciales {4.5, 4.6} Lacunes en matière de connaissances sur tout l'éventail des impacts des activités des entreprises (notamment par l'intermédiaire de la gestion des relations de dépendance) sur les peuples autochtones et les communautés locales en ce qui concerne l'impact sur la biodiversité et les mesures prises par les entreprises pour lutter contre la perte de biodiversité {2.7, 4.3.1, 4.5} Manque d'études sur l'efficacité des différents mécanismes et types d'action mis en œuvre par les entreprises et d'autres acteurs pour obtenir des résultats positifs, y compris les mécanismes tels que les évaluations de l'impact environnemental et social, les systèmes de certification, les changements de comportement, les partenariats et la collaboration, ainsi que sur l'efficacité de l'application des politiques {5.6, 5.7, 6.3} Insuffisance des études qui quantifient les impacts indirects, tant positifs que négatifs, des entreprises sur la biodiversité, y compris les mécanismes par lesquels ces impacts se produisent {3.2} Insuffisance des études sur les effets synergiques, les interactions et les compromis associés aux différents impacts des activités commerciales sur l'importance culturelle et les valeurs spirituelles, ainsi que sur leurs implications socioéconomiques, y compris l'évaluation des impacts cumulatifs sur les peuples autochtones et les communautés locales et sur les communautés rurales et urbaines défavorisées, et la conception de mesures d'atténuation efficaces {3.6}

Lacunes en matière d'application	Description
3. Applicabilité des méthodes Lacunes caractérisées par l'incapacité des méthodes existantes, ou de certains de leurs aspects, à prendre en compte les composantes fondamentales de la relation entre les entreprises et la biodiversité dans le contexte des décisions commerciales	Insuffisance des mesures prises pour remédier aux lacunes observées dans les pratiques en matière de comptabilisation de la biodiversité, y compris le fait qu'il importe de relier entre eux les comptes de gestion, les comptes financiers et les comptes relatifs aux écosystèmes et aux paysages, en vue de fournir des indicateurs précis, assortis de délais et mesurables à des fins de suivi, ainsi que de refléter des visions du monde biocentriques ou pluricentriques {4.6} Insuffisance des initiatives visant à intégrer ou à articuler de manière appropriée les savoirs autochtones et locaux et les valeurs et visions du monde des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi qu'à appuyer la participation de ces détenteur(rice)s de savoirs, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, conformément à la législation nationale {2.4, 2.7, 3.3, 3.6, 4.3.1, 4.6.2, 5.6, 5.7, 6.3.3} Manque de données de scénario cohérentes et d'approches de modélisation bien établies pour ce qui concerne les risques liés à la biodiversité, à l'appui d'une application et d'une comparaison cohérentes des méthodes ; plus précisément, manque de perspectives à long terme ou prise en compte incohérente et non exhaustive de ces dernières dans la définition de stratégies commerciales durables {2.4, 3.6, 4.6.1} Défis méthodologiques liés au recours à des mesures et des indicateurs normalisés pertinents pour les entreprises, afin d'évaluer les relations de dépendance, les risques et les opportunités liés à la biodiversité {2.4} Manque d'approches solides et normalisées qui permettent de vérifier de manière indépendante les affirmations des entreprises au sujet de leur action en faveur de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, ainsi que des résultats obtenus dans ce domaine {5.3.2, 5.6, 5.7.1, 5.7.2} Insuffisance des méthodes et données qui permettent de traduire et de décliner les objectifs mondiaux en matière de biodiversité en cibles axées sur les résultats, assorties de délais et ancrées au niveau des entreprises, à des échelles pertinentes pour la prise de décisions {5.2.2, 5.3.2, 5.6, 5.7} Insuffisance de l'applicabilité des méthodes à différentes échelles, notamment pour aider les organismes de financement à utiliser des données modélisées pour évaluer leurs portefeuilles et mener des études plus détaillées ou à l'échelle locale sur les relations de dépendance {4.4.1, 5.6.4.2} Défis dans la mise en place de méthodes qui permettent de combiner des données diverses tout en conciliant des compromis écologiques, économiques et sociaux, dans la pleine prise en compte des contributions des capitaux naturel, produit, social et humain aux activités commerciales, et dans la fourniture de détails spatiaux et temporels suffisants {2.2, 2.3, 2.4} Manque de méthodes qui vont au-delà de la richesse des espèces et autres mesures approximatives pour intégrer des informations sur les groupes d'espèces peu étudiés ainsi que des évaluations de la diversité fonctionnelle ou génétique {4.2.2} Manque de méthodes qui permettent de prendre en compte les différents types d'utilisation des terres et les différences dans l'intensité de chaque utilisation, afin de faciliter la prise de décisions en matière d'impact {4.4}
4. Accessibilité et transparence des données Lacunes caractérisées par des flux insuffisants d'informations, de connaissances ou de données scientifiques entre les groupes	Absence de consensus clair parmi les consommateur(rice)s, les investisseurs et les pouvoirs publics quant à ce qui constitue une contribution adaptée et crédible des entreprises pour enrayer et inverser la perte de biodiversité mondiale et préserver les contributions de la nature aux populations {5.2.2, 5.3.2} Manque d'accessibilité, pour tous les niveaux du milieu des affaires, y compris au sein des entreprises, des connaissances actuelles sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, notamment les données recueillies par les entreprises dans le cadre de leurs programmes de surveillance {5.3.2, 4.5.4} Accès difficile ou non exploité par les entreprises aux connaissances existantes sur les contextes variés et les caractéristiques spécifiques des différents peuples autochtones et communautés locales, y compris les connaissances sur leurs différentes histoires culturelles et écologiques, leurs moyens de subsistance propres, leurs visions du monde et leurs pratiques traditionnelles {4.5, 6.3.5} Accès difficile ou non exploité par les entreprises aux connaissances existantes sur les méthodes convenues ou recommandées par la communauté scientifique, ce qui crée un décalage entre le besoin des entreprises d'adhérer à ces méthodes et l'applicabilité, la disponibilité et l'accessibilité de ces dernières {4.5} Manque d'interconnexion des connaissances dont disposent les entreprises sur leurs impacts et relations de dépendance respectifs et manque de visibilité de ces connaissances pour tou(te)s les décideur(ne)s pertinent(e)s tout au long de la chaîne de valeur {4.4, 4.5, 5.3.2, 5.6.3}
5. Adoption des méthodes Lacunes caractérisées par une faible adoption des approches et des connaissances dans certains contextes	Recours anecdotique aux méthodes socioculturelles existantes et difficultés à les normaliser et les adapter à différentes échelles pour une utilisation par les entreprises et dans le cadre d'analyses comparatives {2.3, 3.3} Lacunes caractérisées par une faible adoption des approches et des connaissances dans certains contextes Prise en compte partielle des méthodes académiques existantes dans les outils destinés aux entreprises ; fragmentation et inaccessibilité occasionnelle de ces outils et des données connexes {2.3, 3.3} Insuffisance des orientations et de l'appui destinés aux petites et moyennes entreprises pour leur permettre de surmonter les obstacles majeurs en matière de capacités et de ressources, afin qu'elles puissent prendre des mesures pour remédier à leurs impacts sur la biodiversité et à leur dépendance à son égard et collaborer et nouer des partenariats avec d'autres acteurs pour amplifier leurs résultats {5.3.2, 5.4, 5.7.3} Insuffisance des informations, des données et de la documentation sur les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que sur leurs droits respectifs tels que définis par la législation nationale et en ce qui concerne les avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques, dans le respect d'un consentement libre, préalable et éclairé, conformément à la législation nationale {6.2.2}

Appendice 1 : Indication du degré de confiance

Dans l'évaluation méthodologique des impacts de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard, le degré de confiance accordé à chacune des grandes conclusions repose sur la quantité et la qualité des éléments de preuve ainsi que sur leur degré de concordance (**figure SPM.A1**). Les éléments de preuve comprennent des données, des théories, des modèles et des avis d'expert(e)s.

- **Bien établi** : il existe une méta-analyse complète, ou une autre synthèse complète, ou plusieurs études indépendantes qui concordent.
- **Établi mais incomplet** : il y a consensus, mais le nombre d'études reste limité ; il n'existe pas de synthèse complète et/ou les études existantes n'abordent pas la question de façon précise.
- **Controversé** : plusieurs études indépendantes existent, mais leurs conclusions ne concordent pas.
- **Non concluant** : les éléments de preuve sont limités et l'existence de sérieuses lacunes dans les connaissances est admise.

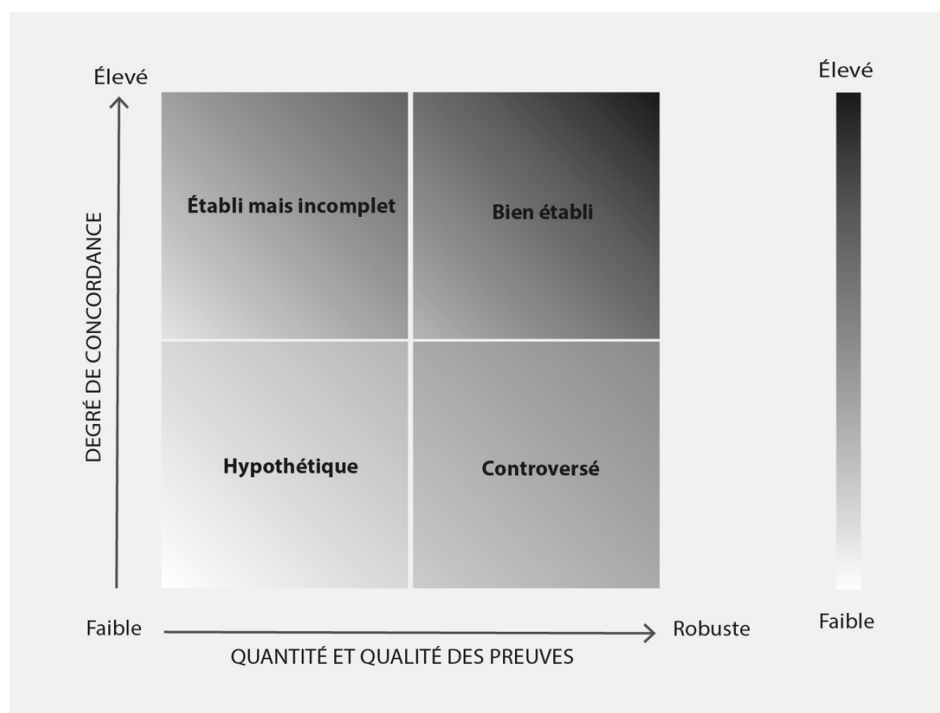


Figure SPM.A1. Diagramme à quatre cases pour l'indication qualitative du niveau de confiance.

Le degré de confiance augmente au fur et à mesure que l'on se déplace vers la droite et vers le haut, comme le montrent les nuances plus foncées. Source : IPBES (2016)²⁰. On trouvera des informations supplémentaires concernant cette méthode dans le guide sur la réalisation des évaluations de l'IPBES²¹.

²⁰ IPBES (2016) : Résumé à l'intention des décideur(se)s du rapport d'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques concernant les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire. Potts, S. G., Imperatriz-Fonseca, V. L., Ngo, H. T., Biesmeijer, J. C., Breeze, T. D., Dicks, L. V., Garibaldi, L. A., Hill, R., Settele, J., Vanbergen, A. J., Aizen, M. A., Cunningham, S. A., Eardley, C., Freitas, B. M., Gallai, N., Kevan, P. G., Kovács-Hostyánszki, A., Kwapong, P. K., Li, J., Li, X., Martins, D. J., Nates-Parra, G., Pettis, J. S., Rader, R., et Viana, B. F. (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://zenodo.org/records/2616458>.

²¹ IPBES (2018) : Guide sur la réalisation des évaluations de l'IPBES. Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Bonn (Allemagne). <https://www.ipbes.net/guide-production-assessments>.